

JOURNAL OFFICIEL

DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

NOUMÉA - IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE - 18 AVENUE PAUL DOUMER

PARAIT LES MARDI ET JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

LE NUMERO : 120 FRANCS

SOMMAIRE GENERAL

Sommaire analytique page suivante

ETAT

Haut-commissaire de la République	
Textes généraux	6409

NOUVELLE-CALEDONIE

Gouvernement	
Textes généraux	6413
Présidente du gouvernement	
Textes généraux	6415
Mesures nominatives	6419

PROVINCES

Province Sud	
Arrêtés et décisions	6429

AVIS ET COMMUNICATIONS	6434
------------------------	------

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS	6435
-----------------------------	------

PUBLICATIONS LEGALES	6436
----------------------	------

SOMMAIRE ANALYTIQUE

ETAT

Haut-commissaire de la République

Textes généraux

Arrêté HC/DIRAG/SAJ n° 2014/47 du 27 juin 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Yves Marquet, président de chambre de la chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie (p. 6409).

Arrêté HC/DIRAG/SAJ n° 2014/48 du 27 juin 2014 portant délégation de signature à M. Sébastien Chêne, directeur de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie (p. 6409).

Arrêté HC/DIRAG/SAJ n° 2014/49 du 30 juin 2014 portant délégation de signature à Mme Chantal Partarrieu, désignée pour assurer la suppléance du directeur de la réglementation et de l'administration générale (p. 6411).

NOUVELLE-CALÉDONIE

Gouvernement

Textes généraux

Arrêté n° 2014-1207/GNC du 29 avril 2014 modifiant l'arrêté n° 2005-3481/GNC du 15 décembre 2005 fixant le taux des vacations horaire et les procédures d'organisation de la formation des sapeurs-pompiers (p. 6413).

Présidente du gouvernement

Textes généraux

Arrêté n° 2014-6390/GNC-Pr du 3 juillet 2014 portant autorisation d'une manifestation aérienne (p. 6415).

Mesures nominatives (Extraits)

Arrêté n° 2014-5836/GNC-Pr du 18 juin 2014 relatif à la situation administrative de M. Jean-Christophe Cardeilhac en tant que directeur de l'établissement territorial de formation professionnelle des adultes (p. 6419).

Arrêté n° 2014-6324/GNC-Pr du 2 juillet 2014 relatif au recrutement de M. Reynold Bonnenfant, en qualité de technicien-adjoint 1^{er} grade du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie (p. 6419).

Arrêté n° 2014-6326/GNC-Pr du 2 juillet 2014 admettant M. Robert Costa, ingénieur de la filière technique de la Nouvelle-Calédonie, à faire valoir ses droits à la retraite (p. 6419).

Arrêté n° 2014-6328/GNC-Pr du 2 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Christiane Melani dans le corps des professeurs des écoles (p. 6419).

Arrêté n° 2014-6330/GNC-Pr du 2 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Emmanuelle Bernaleau dans le corps des professeurs des écoles (p. 6419).

Arrêté n° 2014-6332/GNC-Pr du 2 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Patricia Babin dans le corps des professeurs des écoles (p. 4620).

Arrêté n° 2014-6334/GNC-Pr du 2 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Marie-Ange Bernut dans le corps des professeurs des écoles (p. 4620).

Arrêté n° 2014-6336/GNC-Pr du 2 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Anita Maraetefau dans le corps des professeurs des écoles (p. 4620).

Arrêté n° 2014-6378/GNC-Pr du 3 juillet 2014 relatif à l'affectation de Mme Hélène Costea, cadre de santé relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4620).

Arrêté n° 2014-6380/GNC-Pr du 3 juillet 2014 relatif à la mise à disposition de M. Nicolas Lepauvre, ingénieur 2^e grade relevant du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie (p. 4620).

Arrêté n° 2014-6768/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif à l'affectation de M. Nicolas Chalon, ingénieur 2^e grade de la filière technique de la Nouvelle-Calédonie (p. 6420).

Arrêté n° 2014-6770/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif à l'affectation de Mme Marie-Hélène Hnamuko institutrice du cadre de l'enseignement du 1^{er} degré de la Nouvelle-Calédonie (p. 6421).

Arrêté n° 2014-6780/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Karine Bourat, en qualité d'attaché principal du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (p. 6421).

Arrêté n° 2014-6820/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif à l'affectation par intérim de Mme Lucinda Creugnet, officier public coutumier de la Nouvelle-Calédonie (p. 6421).

Arrêté n° 2014-6822/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif à l'affectation par intérim de M. Rock Kanoga-Togna, officier public coutumier de la Nouvelle-Calédonie (p. 6421).

Arrêté n° 2014-6824/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif à l'affectation de Mme Virginie Gellot, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile (p. 6422).

Arrêté n° 2014-6826/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif à la nomination de M. Pierre Wowene, en qualité d'officier public coutumier stagiaire de la Nouvelle-Calédonie (p. 6422).

Arrêté n° 2014-6828/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Marie-Rose Awé, en qualité d'officier public coutumier stagiaire de la Nouvelle-Calédonie (p. 6422).

Arrêté n° 2014-6830/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif au recrutement de M. Thomas Ravelli en qualité de technicien adjoint 1^{er} grade stagiaire de la filière technique de la Nouvelle-Calédonie (p. 6423).

Arrêté n° 2014-6832/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif au recrutement de Mme Leïla Benakezouh en qualité d'ingénieur de deuxième grade stagiaire de la filière technique de la Nouvelle-Calédonie (p. 6423).

Arrêté n° 2014-6834/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif à la titularisation de M. Rémi Couaraze, technicien 2^e grade de la filière technique de Nouvelle-Calédonie (p. 6423).

Arrêté n° 2014-6836/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif au recrutement de Mme Jeannette Wenethem, en qualité d'assistant socio-éducatif stagiaire du cadre des personnels socio-éducatifs de la Nouvelle-Calédonie (p. 6424).

Arrêté n° 2014-6846/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à l'affectation de Mme Yoëlla Bausch, rédacteur d'administration du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (p. 6424).

Arrêté n° 2014-6848/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la radiation des cadres de Mme Elodie Rivière, infirmière du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 6424).

Arrêté n° 2014-6850/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la radiation des cadres de M. Paul Benichou, infirmier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 6424).

Arrêté n° 2014-6854/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Giovanna Raillard à la hors classe des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie (p. 6424).

Arrêté n° 2014-6856/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Valérie Salotti à la hors classe des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie (p. 6425).

Arrêté n° 2014-6858/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Judith Dabin à la hors classe des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie (p. 6425).

Arrêté n° 2014-6860/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Karen Darre-Martin à la hors classe des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie (p. 6425).

Arrêté n° 2014-6862/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Colette Creugnet à la hors classe des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie (p. 6425).

Arrêté n° 2014-6864/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Christine Le Corre à la hors classe des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie (p. 6425).

Arrêté n° 2014-6866/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la nomination de M. Pierre Amiot à la hors classe des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie (p. 6426).

Arrêté n° 2014-6868/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Pascale Bretegnier à la hors classe des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie (p. 6426).

Arrêté n° 2014-6870/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Korine Mille à la hors classe des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie (p. 6426).

Arrêté n° 2014-6922/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à l'avancement de M. Charles Taua, assistant spécialisé d'enseignement musical du cadre de l'enseignement musical de Nouvelle-Calédonie (p. 6426).

Arrêté n° 2014-6924/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif au recrutement de Mme Séverine Bouard, en qualité d'ingénieur 2^e grade du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie (p. 6426).

Arrêté n° 2014-6926/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la désignation des représentants de l'association des maires de Nouvelle-Calédonie à siéger au sein des commissions administratives paritaires communales (p. 6427).

Arrêté n° 2014-6934/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Cindy Hnageje en qualité d'agent du patrimoine et des bibliothèques du cadre territorial du patrimoine et des bibliothèques (p. 6427).

Arrêté n° 2014-6936/GNC-Pr du 11 juillet 2014 admettant Mme Isabelle Andrieu épouse Talem, infirmière de bloc opératoire relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de la Nouvelle-Calédonie, à faire valoir ses droits à la retraite (p. 6427).

Arrêté n° 2014-6946/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif au recrutement de Mme Marine Bonnave en qualité de psychologue stagiaire du cadre territorial des psychologues (p. 6427).

Arrêté n° 2014-6948/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif au recrutement de M. Aymeric Deschamps, en qualité de technicien 2^e grade du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie (p. 6427).

Arrêté n° 2014-6950/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la titularisation de Mme Rose-Aimée Foltzer (p. 6428).

Arrêté n° 2014-6956/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à l'affectation de Mme Marie-Claude Darras, rédacteur d'administration du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (p. 6428).

PROVINCES

Province Sud

Arrêtés et décisions

Arrêté n° 1352-2014/ARR/DES du 16 juin 2014 complémentaire accordant une allocation spéciale pour la rentrée scolaire 2014 aux élèves boursiers de l'enseignement primaire, secondaire et technique (p. 6429).

Arrêté n° 1693-2014/ARR/DRH du 24 juin 2014 modifiant la composition des deux comités techniques paritaires de la province Sud (p. 6431).

Arrêté n° 1741-2014/ARR/DEPS du 26 juin 2014 réglementant temporairement, hors agglomération, la circulation au droit des études géotechniques, réalisées par la société A2EP, dans l'emprise du domaine public de la Route Provinciale n°5 (RP5) au PR15, sis Col d'Amieu, commune de Sarraméa (p. 6431).

Arrêté n° 1436-2014/ARR/DENV du 30 juin 2014 accordant à la Ville de Nouméa une dérogation relative aux espèces protégées de végétaux, reptiles et oiseaux (p. 6432).

Arrêté n° 1940-2014/ARR/DEPS du 10 juillet 2014 réglementant temporairement la circulation sur le pont de Koutio dans le cadre d'essais d'une passerelle négative sur la commune de Dumbéa (p. 6432).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Erratum au communiqué paru au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie le 24 juin 2014 – Page 5826 (p. 6434).

Indices des prix à la consommation des ménages de Nouvelle-Calédonie - Mois de avril 2014 (p. 6434).

Déclarations d'associations (p. 6435).

Publications légales (p. 6436).

ETAT

HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté HC/DIRAG/SAJ n° 2014/47 du 27 juin 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Yves Marquet, président de chambre de la chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie

Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, officier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi organique n° 2001-692 modifiée du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 21 septembre 2009 affectant M. Philippe Pont, en qualité de conseiller à la chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie, à compter du 1^{er} novembre 2009 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 25 janvier 2013 portant nomination du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie – M. Jean-Jacques Brot ;

Vu le décret du 10 juin 2013 portant nomination du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie – M. Pascal Gauci ;

Vu le décret du 2 mai 2014 portant affectation de M. Jean-Yves Marquet, conseiller référendaire à la Cour des comptes, président de la chambre territoriale des comptes de la Nouvelle-Calédonie, à compter du 1^{er} juillet 2014 ;

Vu la décision du 6 août 2010 affectant M. Bernard Lotrian, secrétaire administratif de classe supérieure des juridictions financières pour y exercer les fonctions de secrétaire général greffier à la chambre territoriale des comptes de la Nouvelle-Calédonie ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves Marquet, président de la chambre territoriale des comptes, à l'effet de signer tous actes d'engagement des crédits de la mission Conseil et contrôle de l'Etat des services du Premier ministre imputés sur le titre 3 du budget opérationnel de programme « Cour des comptes et autres juridictions financières » pour la Nouvelle-Calédonie dans la limite des crédits ouverts.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves Marquet, président de la chambre territoriale des comptes, M. Philippe Pont, conseiller, exerce la délégation de signature prévue à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Yves Marquet et de M. Philippe Pont, M. Bernard Lotrian, secrétaire général, exerce la délégation de signature prévue à l'article 1^{er}.

Article 3 : Le secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au directeur des finances publiques de Nouvelle-Calédonie, notifié aux intéressés, et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le haut-commissaire de la République
et par délégation :
Le secrétaire général du haut-commissariat,
PASCAL GAUCI

Arrêté HC/DIRAG/SAJ n° 2014/48 du 27 juin 2014 portant délégation de signature à M. Sébastien Chêne, directeur de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie

Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, officier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code de l'aviation civile applicable en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code des transports applicable en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer ;

Vu le décret n° 61-447 du 3 mai 1961 modifié fixant la compétence et portant organisation du service d'Etat de l'aviation civile d'intérêt général dans les territoires d'outre-mer ;

Vu le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie ;

Vu les décrets n° 2010-1424 et 2010-1425 du 18 novembre 2010 relatifs aux conditions d'accès aux aides à la continuité territoriale ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 25 janvier 2013 portant nomination du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie – M. Jean-Jacques Brot ;

Vu le décret du 10 juin 2013 portant nomination du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie – M. Pascal Gauci ;

Vu l'arrêté du 25 août 1969 donnant aux représentants du gouvernement dans les territoires d'outre-mer délégation permanente de signature en matière d'aviation civile d'intérêt général à l'effet de signer tous marchés, lettres de commande, avenants ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 1990 modifiant l'arrêté du 22 avril 1985 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe de la navigation aérienne ;

Vu la convention n° 58 du 25 mai 2010 relative à la création d'un service mixte dénommé « Direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie » ;

Vu la décision n° 2170-01142/SA/BP du 6 août 2010 relative à l'affectation de fonctionnaires du cadre territorial et du cadre d'Etat à la direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la décision du 4 octobre 2013 portant nomination de M. Sébastien Chêne, en qualité de directeur de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la décision du 25 mars 2014 portant nomination de M. Gervais Gaudiere, en qualité de directeur adjoint de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : M. Sébastien Chêne, directeur de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie, reçoit délégation à l'effet de signer :

1° les actes de gestion financière, dans les limites fixées à l'article 2, pour engager les crédits :

- sur le budget annexe « contrôle et exploitation aériens » ;
- sur le budget de masse salariale du programme 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire » ;

2° les actes de gestion courante concernant le personnel en fonction à la direction de l'aviation civile ;

3° les actes relatifs à l'instruction des dossiers d'aide à la continuité territoriale vers la Métropole ;

4° les décisions requises par les règles relatives à l'utilisation des aéronefs et notamment :

- la délivrance, la suspension et le retrait des certificats de transport aérien (CTA) aux entreprises effectuant des activités de transport aérien public international et dont l'établissement principal est situé dans le ressort territorial de la Nouvelle-Calédonie ;
- la délivrance, les dérogations, le retrait ou la modification des autorisations associées à ces CTA ;
- les dérogations aux règlements des transports aériens dans les limites fixées par la réglementation française applicable en Nouvelle-Calédonie et les compétences de l'Etat dans ce domaine ;

- la délivrance, les dérogations et le retrait des autorisations requises pour les autres entreprises assurant l'exploitation d'aéronefs (notamment aviation générale) dans la limite des compétences de l'Etat dans ce domaine et dont l'établissement principal est situé dans le ressort territorial de la Nouvelle-Calédonie ;

- les décisions concernant les inspections et mesures mentionnées à l'article L. 16221-2 et aux paragraphes 1, 2 et 3 de l'article L. 6221-3 du code des transports ;

- les décisions concernant l'habilitation mentionnée à l'article L. 6221-4 du code des transports ;

5° les autorisations de circulation et d'activités aériennes délivrées conformément aux dispositions prévues par les textes réglementaires en vigueur, et notamment, les autorisations de redécollage d'aéronefs ayant été contraints de se poser hors d'un aéroport régulièrement établi ;

6° la délivrance, le renouvellement, la prorogation et le retrait de titres ainsi que les décisions individuelles concernant les personnels navigants de l'aéronautique civile ;

7° en matière de sûreté de l'aviation civile :

- la délivrance, la suspension et le retrait des titres d'accès et de circulation en zone réservée des aéroports en Nouvelle-Calédonie ;

- les décisions prises en application des arrêtés relatifs à la sûreté aéroportuaire en Nouvelle-Calédonie ;

8° pour l'aéroport international de Nouméa – La Tontouta, la délivrance, la suspension et le retrait des organismes et des agréments des personnels chargés de la mise en oeuvre du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs et de la prévention du péril animalier, les décisions relatives au contrôle et aux mesures mentionnées aux articles D. 213-1-10, D. 213-1-11, D. 213-1-23 et D. 213-1-24 du code de l'aviation civile ;

9° la délivrance, la suspension et le retrait des licences de contrôleur de la circulation aérienne ;

10° tout autre acte dans la limite des attributions dévolues au directeur de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : M. Sébastien Chêne reçoit également délégation pour signer :

- les engagements juridiques (décisions, arrêtés, contrats, conventions...) inférieurs au seuil de 17 769 euros (soit 2 120 406 F CFP) en intervention (titre VI) ;

- les engagements juridiques (décisions, arrêtés, contrats, conventions...) inférieurs au seuil de 800 357 euros (soit 95 507 995 F CFP) en investissement (titre V).

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Chêne, la délégation de signature prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus est accordée à M. Gervais Gaudiere, directeur adjoint de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie.

Article 4 : Demeurent réservés à ma signature :

- les conventions ou contrats passés avec les collectivités territoriales (Nouvelle-Calédonie, provinces, communes) quel qu'en soit le montant ;

- les arrêtés attributifs de subvention dans le cadre des contrats de développement quels qu'en soient le montant et l'imputation budgétaire.

Article 5 : En application de l'article 32 du décret du 23 mars 2007 modifié, M. Sébastien Chêne peut, sous sa responsabilité, donner délégation pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation, aux agents placés sous son autorité pour les matières relevant de leur compétence.

Article 6 : Le secrétaire général du haut-commissariat de la République est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au directeur des finances publiques locales de Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le haut-commissaire de la République
et par délégation :
Le secrétaire général du haut-commissariat,
PASCAL GAUCI

**Arrêté HC/DIRAG/SAJ n° 2014/49 du 30 juin 2014 portant
délégation de signature à Mme Chantal Partarrieu,
désignée pour assurer la suppléance du directeur de la
réglementation et de l'administration générale**

Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, officier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi organique n° 2001-692 modifiée du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 25 janvier 2013 portant nomination du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie M. Jean-Jacques Brot ;

Vu le décret du 10 juin 2013 portant nomination du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie – M. Pascal Gauci ;

Vu l'arrêté HC/DRHMI/n° 2010-626 du 29 novembre 2010 modifié portant organisation des services du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté HC/DRHMI/n° 2011/80 du 20 mai 2011 portant délégation de signature au chef du centre de services partagés interministériel (plateforme chorus) placé au sein du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des services déconcentrés hors défense, vice-rectorat et justice judiciaire ;

Vu l'arrêté n° 06-0709/A du 3 octobre 2006 portant mutation de M. Michel Latouche, attaché de préfecture, au haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, à compter du 1^{er} mai 2006 ;

Vu l'arrêté n° 10-1430/A du 21 décembre 2010 portant intégration et affectation de Mme Chantal Partarrieu, attaché principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, au haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, à compter du 21 décembre 2010 ;

Vu la note de service n° 2013-905-DRHMI/SRH du 23 juillet 2013 nommant Mme Sandra Wamo épouse Lalié, attachée d'administration, chef du service des élections et des libertés publiques à la direction de la réglementation et de l'administration générale, à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la note de service n° 2013-1153/DRHMI/SRH du 16 septembre 2013 nommant Mme Christine Gayet, attachée d'administration, chef du service de l'admission au séjour et de la nationalité à la direction de la réglementation et de l'administration générale, à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la note de service n° 2013-1536/DRHMI/SRH du 16 décembre 2013 portant nomination de Mme Daniella Imankerjo, adjointe au chef du service des élections et des libertés publiques – chef de la section élections, à compter du 1^{er} février 2014 ;

Vu la note de service n° 2014-81/DRHMI/SRH du 7 février 2014, portant nomination de Mme Colette Kariya, adjointe en charge de la section admission au séjour à la direction de la réglementation et de l'administration générale, à compter du 10 février 2014 ;

Vu la note de service n° 2014-502/DRHMI/SRH du 17 juin 2014 désignant Mme Chantal Partarrieu, pour assurer la suppléance du directeur de la réglementation et de l'administration générale, du 30 juin au 31 août 2014 ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Chantal Partarrieu, à l'effet de signer, au nom du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et dans la limite des attributions de la direction de la réglementation et de l'administration générale :

- les ampliations des arrêtés et des décisions, les récépissés de dépôt des dossiers ainsi que toutes copies certifiées conformes ;
- les mémoires en défense, les notes et les correspondances courants, à l'exception de ceux emportant décisions, des recours gracieux ou contentieux et des courriers aux ministères ;
- en dérogation à l'alinéa précédent, les autorisations et les refus de permis d'acquisition et de détention d'armes, d'importation et d'exportation d'armes, les passeports, titres de voyage, cartes nationales d'identité, les décisions relatives à l'entrée et au séjour des ressortissants étrangers, les décisions de reconduite à la frontière et de placement en rétention administrative ainsi que les retranscriptions d'actes d'état civil relevant du régime particulier des ressortissants indonésiens et vietnamiens, les demandes de publication au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie, ainsi que la souscription des déclarations d'acquisition de la nationalité française en raison du mariage et de la notification des décisions prises par le ministre chargé des naturalisations ;
- les saisines du congrès et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en application des articles 89, 90 et 133 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, sur demande du ministère de l'outre-mer et du secrétariat général du gouvernement.

Article 2 : Délégation de signature est également accordée à Mme Chantal Partarrieu pour :

- recevoir les crédits des programmes :

Ministère	Programme	BOP		UO
MIOMCTI	0216 : Pilotage des politiques de l'intérieur	0216-CAJC	BOP Affaires Juridiques et Contentieux	0216-CAJC-D988
MIOMCTI	0232 : Vie politique, culturelle et associative	0232-CVPO	BOP Vie Politique	0232-CVPO-D988

- le pilotage et l'engagement des crédits du ministère de l'intérieur, des programmes visés supra ;
- l'engagement des recettes non fiscales, relatives à l'activité de son service.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal Partarrieu, la délégation de signature prévue aux articles 1^{er} et 2 est accordée, pour les attributions relevant du service des affaires juridiques, à M. Michel Latouche, chargé d'études juridiques.

Article 4 : La délégation de signature prévue aux articles 1^{er} et 2 est accordée, pour les attributions relevant de son service, à Mme Sandra Lalié, chef du service des élections et des libertés publiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandra Lalié, la délégation prévue au présent article est accordée à Mme Daniella Imankerdjo, adjointe au chef du service des élections et des libertés publiques.

Article 5 : La délégation de signature prévue à l'article 1^{er} est accordée, pour les attributions relevant de son service, à Mme Christine Gayet, chef du service de l'admission au séjour et de la nationalité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Gayet, la délégation prévue au présent article est accordée à Mme Colette Kariya, adjointe au chef du service de l'admission au séjour et de la nationalité.

Article 6 : Le secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le haut-commissaire de la République
et par délégation :

Le secrétaire général du haut-commissariat,
PASCAL GAUCI

NOUVELLE-CALÉDONIE

GOUVERNEMENT

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté n° 2014-1207/GNC du 29 avril 2014 modifiant l'arrêté n° 2005-3481/GNC du 15 décembre 2005 fixant le taux des vacations horaire et les procédures d'organisation de la formation des sapeurs-pompiers

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2012-1 du 20 janvier 2012 relative au transfert de compétence à la Nouvelle-Calédonie de l'Etat en matière de sécurité civile ;

Vu l'ordonnance modifiée du 15 février 2006 portant actualisation et adaptation du droit applicable en matière de sécurité civile, les compétences actuellement exercées par l'Etat et qui sont transférées à la Nouvelle-Calédonie le 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la délibération modifiée n° 130 du 18 novembre 2005 fixant les règles d'engagement et le contenu de la formation des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la délibération n° 65/CP du 17 novembre 2008 portant statut particulier des cadres d'emplois de la filière incendie des communes de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 133 du 12 mai 2011 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2011-47D/GNC du 16 juin 2011 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2011-4610/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'an-été n° 2011-4612/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2012-15882/GNC-Pr du 19 décembre 2012 constatant la prise de fonctions d'un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2005-3481/GNC du 15 décembre 2005 fixant les taux des vacations et les procédures d'organisation de la formation des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté modifié n° 2013-2343/GNC-Pr du 27 août 2013 portant création et organisation de la direction de la gestion des risques de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2005-3481/GNC du 15 décembre 2005 susvisé, est nouvellement rédigé :

« Le présent arrêté fixe les taux maximums des vacations allouées aux sapeurs-pompiers volontaires, le montant des indemnités pour les formateurs intervenant pour la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques et les conditions d'organisation et d'évaluation des formations telles que prévues par les articles 18 et 73 de la délibération n° 130 du 18 novembre 2005 susvisée. ».

Article 2 : L'article 3 de l'arrêté n° 2005-3481/GNC du 15 décembre 2005 susvisé est complété d'un troisième alinéa rédigé comme suit :

« Le tableau annexé fixe les indemnités horaires brutes auxquelles peuvent prétendre les formateurs intervenants pour le centre de formation de la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques. ».

Article 3 : Le dernier alinéa de l'article 7 de l'arrêté n° 2005-3481/GNC du 15 décembre 2005 susvisé est nouvellement rédigé :

« Tout stagiaire ayant satisfait aux conditions nécessaires pour l'obtention d'une unité de valeur se voit délivrer une attestation ou un diplôme signé par le président du gouvernement ou par délégation, par le directeur de la sécurité civile et de la gestion des risques. ».

Article 4 : L'article 8 de l'arrêté n° 2005-3481/GNC susvisé du 15 décembre 2005 susvisé est nouvellement rédigé :

« Une liste d'aptitude des formateurs et des conseillers pédagogiques est arrêtée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sur proposition du directeur de la sécurité civile et de la gestion des risques. ».

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
HAROLD MARTIN*

*Le vice-président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
GILBERT TYUIENON*

Annexe 1

Tableau des indemnités horaires auxquelles peuvent prétendre les formateurs intervenants pour le centre de formation de la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques.

INDEMNITÉS HORAIRES EN CFP		Formateurs								
		FILIERE TRONC COMMUN ET SPÉCIALITÉS				SECOURISME		INFIRMIER PSYCHOLOGUE SAGE-FEMME	VÉTÉRINAIRE MÉDECIN EXPERT	AIDE FORMATEUR
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4 et plus	Formateur 1 ^{er} secours	Formateur de formateur			
FORMATIONS	Formation initiale	2 000	2 500	2 500		3 000		3 500	4 000	1 000
	Formation de chef d'équipe	2 000	2 500	3 000						
	Formation de chef d'agrès		2 500	3 000		3 000				
	Formation de chef de groupe			3 500	4 000					
	Formation de cadre			3 500	4 000					
	Spécialité niveau 1	2 000	2 500	2 500						
	Spécialité niveau 2		2 500	3 000						
	Spécialité niveau 3			3 500	4 000					
	Formation de formateur de 1 ^{er} secours						3 500			

PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté n° 2014-6390/GNC-Pr du 3 juillet 2014 portant autorisation d'une manifestation aérienne

La présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu le code des transports en vigueur en Nouvelle-Calédonie ;
Vu le code de l'aviation civile en vigueur en Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi du pays n° 2009-11 du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat en matière de police et sécurité de la circulation aérienne intérieure et des exploitants établis en Nouvelle-Calédonie dont l'activité principale n'est pas le transport aérien international ;
Vu la délibération n° 6 du 27 mai 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 2014-51D/GNC du 26 juin 2014 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;
Vu l'arrêté n° 2014-5676/GNC-Pr du 5 juin 2014 constatant l'installation des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'arrêté n° 2014-5678/GNC-Pr du 5 juin 2014 constatant la prise de fonctions de la présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'arrêté n° 2010-1653/GNC du 13 avril 2010 portant approbation de la convention relative à la création d'un service mixte dénommé « direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie » ;
Vu la convention n° 058 du 25 mai 2010 relative à la création d'un service mixte dénommé « Direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie » ;
Vu l'arrêté du 4 avril 1996 modifié relatif aux manifestations aériennes ;
Vu la demande du lieutenant-colonel Romuald Létondot, organisateur des journées portes ouvertes du Rimap-NC ;
Vu l'avis du chef d'organisme de l'aérodrome de Nouméa-Magenta ;
Vu l'avis du directeur de la police aux frontières en Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'avis du commandant de la gendarmerie pour la Nouvelle-Calédonie et les îles Wallis et Futuna ;
Vu l'avis du maire de la commune de Mont-Dore,

Arrête :

Article 1^{er} : Le lieutenant-colonel Romuald Létondot, organisateur des journées portes ouvertes du Rimap-NC des samedi 5 et dimanche 6 juillet 2014 au Mont-Dore, est autorisé à organiser une manifestation aérienne comprenant uniquement des baptêmes de l'air.

Cette manifestation se tiendra à l'endroit précis suivant annexé au présent arrêté :

- l'hélistation du casernement de Plum.

L'intégralité des éléments de cette manifestation (domaine d'application, organisation, autorisation, déroulement, participation et évolution de l'aéronef, contrôle, service d'ordre et de secours, minimum météorologique) devra être effectuée conformément à l'arrêté du 4 avril 1996 susvisé.

Article 2 : Ces activités aéronautiques organisées dans le but de proposer contre rémunération des baptêmes de l'air sont classées en manifestation aérienne de faible importance.

Article 3 : La manifestation aérienne est prévue du 5 juillet au 6 juillet 2014 de 9H00 à 17H30 avec un nombre de spectateurs escompté de 350 personnes.

La durée de chaque baptême de l'air sera de 8 à 10 minutes.

Il est prévu plus de 30 passages au-dessus ou au voisinage de lieux habités (moins de 300 mètres de distance et/ou moins de 300 mètres de hauteur).

Le descriptif sommaire de l'itinéraire proposé et annexé au présent arrêté est :

- Circuit : Hippodrome de 10 minutes (axe 270° - 180° - 90° - 90° autour du village de Plum).

Article 4 : Les règles, prescriptions de sécurité et les recommandations contenues dans l'arrêté du 4 avril 1996 susvisé seront observées par :

- Le lieutenant-colonel Romuald Létondot, en qualité d'organisateur ;
- M. Thierry Astier, en qualité de dirigeant responsable ;
- M. Philippe Legall, agréé comme directeur des vols ;
- M. Patrick Serpero, agréé comme directeur des vols suppléant ;
- les participants, placés sous l'autorité du directeur des vols, et ayant justifié auprès de ce dernier, avant le début de la manifestation, des brevets, licences ou titres sportifs appropriés au type d'aéronef utilisé ainsi que de l'expérience minimale requise dans la classe de cet aéronef ou ayant effectué une déclaration sur l'honneur concernant cette expérience uniquement pour les disciplines sans archivage officiel.

Article 5 : Il est fait obligation au directeur des vols ou à son suppléant, accepté pour ses compétences, de respecter les déclarations portées au dossier de demande et la réglementation en vigueur.

Les personnes ci-dessous seront chargées de la sécurité au sol :

- M. Didier Delandre, mécanicien ;
- M. Christophe Villette, responsable qualité ;
- Mme Marie Seveno, responsable commerciale.

Article 6 : Les dispositions particulières prises au sol pour l'aéronef participant à la manifestation et son exploitant sont les suivantes :

- embarquement et débarquement sous le contrôle du personnel Helisud spécialement formé ;
- usage d'une Radio VHF portable ;
- réalisation d'un balisage de la zone d'aire de prise de contact ;
- implantation d'une manche à air.

Lors de l'avitaillement, les mesures suivantes sont appliquées :

- éloignement du public à plus de 150 mètres ;
- mise en place d'un fût de carburant sur la zone ;
- présence d'extincteurs à proximité immédiate de l'hélicoptère ;
- évacuation du fût de la zone après avitaillement.

Les dispositions prévues en matière de sécurité sont :

- 1) mise en place d'un dispositif de secours et sécurité :
 - pompier sécurité incendie du Rimap-NC en place à proximité immédiate de l'aire d'avitaillement ;
 - extincteurs dans la zone.
- 2) dispositif empêchant l'accès du public à la zone réservée :
 - l'emplacement est clos par des barrières et balisé.
- 3) mesures de filtrages prévues au point d'accès à la zone réservée :
 - point d'accès unique filtré et contrôlé par du personnel du Rimap-NC.

Article 7 : La plate-forme sera conforme aux recommandations de l'annexe III de l'arrêté du 4 avril 1996 susvisé.

Article 8 : La zone réservée sera conforme au plan annexé au présent arrêté. Le service d'ordre sera placé sous l'autorité du directeur des vols.

Article 9 : La zone publique réservée à la manifestation aérienne sera conforme au plan annexé au présent arrêté transmis par l'organisateur. Le service d'ordre sera placé sous l'autorité du directeur des vols.

Article 10 : Sur les voies publiques à l'extérieur du site de la manifestation aérienne, le service d'ordre chargé de l'accès et du bon écoulement des trafics automobile et piétonnier sera placé sous l'autorité de l'organisateur.

Article 11 : Tout incident ayant entraîné l'arrêt partiel ou complet de la manifestation aérienne ou tout accident sera porté sans délai à la connaissance de la direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie et de la direction de la police aux frontières en Nouvelle-Calédonie, sans préjudice de l'alerte immédiate des autorités locales.

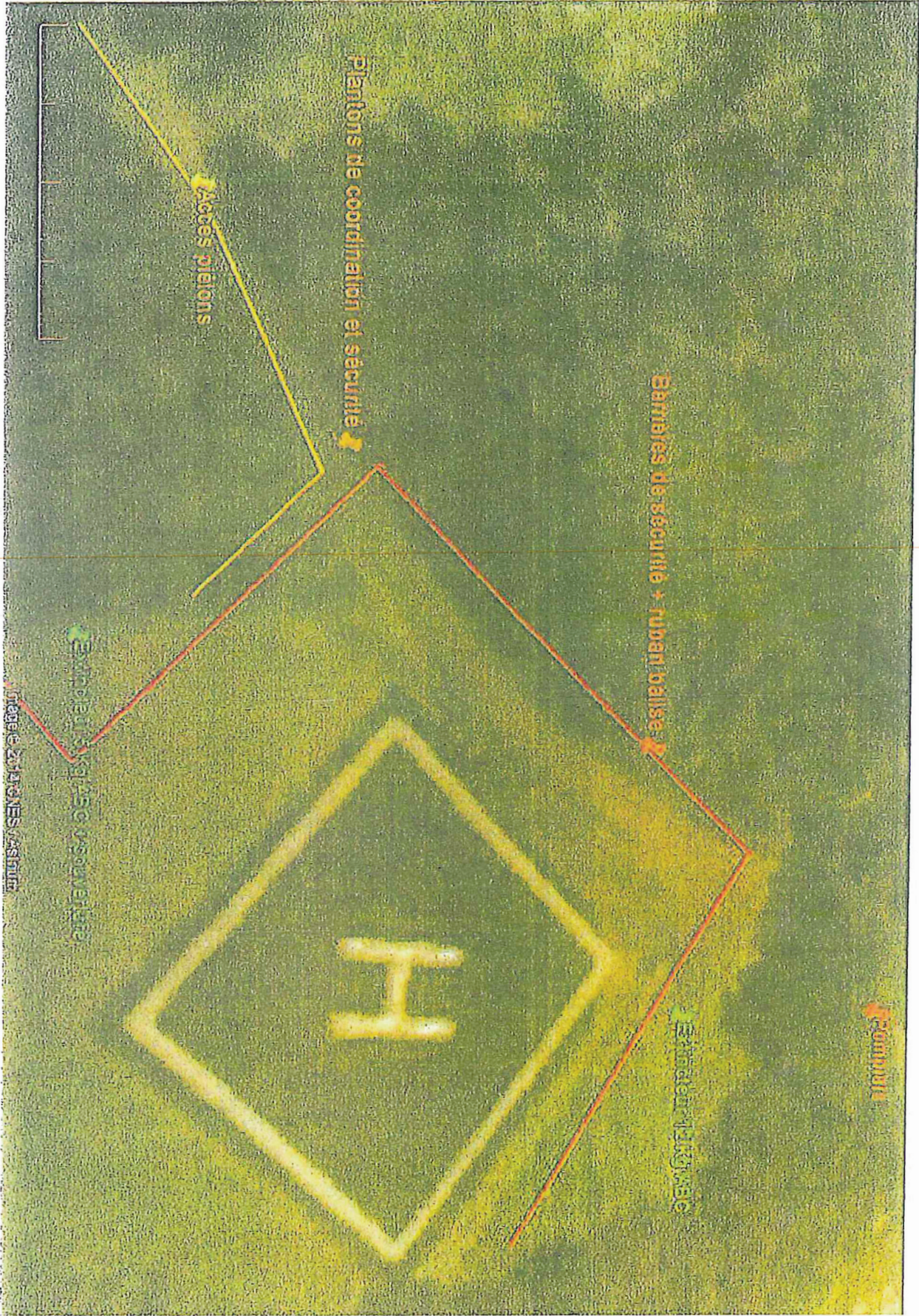
Article 12 : Le directeur de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie est chargé en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Article 13 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour la présidente du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie :
*Le directeur de l'aviation civile
en Nouvelle-Calédonie,*
SÉBASTIEN CHÈNE

ANNEXES





MESURES NOMINATIVES
*(Extraits)***Arrêté n° 2014-5836/GNC-Pr du 18 juin 2014 relatif à la situation administrative de M. Jean-Christophe Cardeilhac en tant que directeur de l'établissement territorial de formation professionnelle des adultes**

Article 1^{er} : A compter du 13 mai 2014, et conformément aux dispositions de l'article 7 de la délibération n° 234 du 13 décembre 2006 susvisée, M. Cardeilhac (Jean-Christophe), attaché hors-classe directeur territorial du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie est :

- 1° détaché dans la grille C des emplois de direction pour une durée de cinq ans ;
- 2° reclassé au 11^e échelon de sa grille (IB : 1015) ;
- 3° conserve une ancienneté civile de onze jours.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6324/GNC-Pr du 2 juillet 2014 relatif au recrutement de M. Reynold Bonnenfant, en qualité de technicien-adjoint 1^{er} grade du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juillet 2014, M. Bonnenfant (Reynold) est :

- 1° recruté en qualité de technicien-adjoint 1^{er} grade du domaine de l'équipement du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie ;
- 2° soumis à un stage probatoire d'une durée d'un an ;
- 3° classé à l'échelon de stagiaire (IB : 238) du corps des techniciens-adjoints 1^{er} grade du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie ;
- 4° placé en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur du centre hospitalier territorial Gaston Bourret.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6326/GNC-Pr du 2 juillet 2014 admettant M. Robert Costa, ingénieur de la filière technique de la Nouvelle-Calédonie, à faire valoir ses droits à la retraite

Article 1^{er} : A compter du 29 août 2014, M. Costa (Robert), ingénieur 3^e grade, 10^e échelon du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 : M. Costa perçoit son traitement d'activité au titre du mois d'août 2014, à l'exclusion de toutes primes et indemnités qui cesseront de lui être servies à compter de sa date de radiation des cadres.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6328/GNC-Pr du 2 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Christiane Melani dans le corps des professeurs des écoles

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2014, Mme (Christiane) Melani :

- 1° est nommée dans le corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classée au 8^e échelon de la classe normale ;
- 3° est soumise à un stage probatoire d'une année.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6330/GNC-Pr du 2 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Emmanuelle Bernaleau dans le corps des professeurs des écoles

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2014, Mme Bernaleau (Emmanuelle) :

- 1° est nommée dans le corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classée au 7^e échelon de la classe normale ;
- 3° est soumise à un stage probatoire d'une année.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6332/GNC-Pr du 2 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Patricia Babin dans le corps des professeurs des écoles

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2014, Mme Babin (Patricia) :

- 1° est nommée dans le corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classée au 8^e échelon de la classe normale ;
- 3° est soumise à un stage probatoire d'une année.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6334/GNC-Pr du 2 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Marie-Ange Bernut dans le corps des professeurs des écoles

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2014, Mme Bernut (Marie-Ange) :

- 1° est nommée dans le corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classée au 8^e échelon de la classe normale ;
- 3° est soumise à un stage probatoire d'une année.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6336/GNC-Pr du 2 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Anita Maraetefau dans le corps des professeurs des écoles

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2014, Mme Maraetefau (Anita) :

- 1° est nommée dans le corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classée au 8^e échelon de la classe normale ;
- 3° est soumise à un stage probatoire d'une durée d'une année.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6378/GNC-Pr du 3 juillet 2014 relatif à l'affectation de Mme Hélène Costea, cadre de santé relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juillet 2014, Mme Costea (Hélène), cadre de santé – 2^e classe – 2^e échelon (IB : 555) relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie, est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur du centre hospitalier territorial « Gaston Bourret ».

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6380/GNC-Pr du 3 juillet 2014 relatif à la mise à disposition de M. Nicolas Lepauvre, ingénieur 2^e grade relevant du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 inclus, M. Lepauvre (Nicolas), ingénieur 2^e grade du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie, est mis à disposition de l'association pour le développement de Yaté.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6768/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif à l'affectation de M. Nicolas Chalon, ingénieur 2^e grade de la filière technique de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juillet 2014, M. Chalon (Nicolas), ingénieur 2^e grade, 3^e échelon (IB : 581/INM : 491) de la filière technique de la Nouvelle-Calédonie, est maintenu en position d'activité pour servir sous l'autorité de la présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et affecté au service de la géomatique et de la télédétection à la direction des technologies et des services de l'information, en qualité de chef de projet informatique et de SIG.

Article 2 : A compter de la même date, l'intéressé perçoit mensuellement :

- la prime statutaire de technicité égale à 1/12^e de la valeur de 38 points d'indice nouveau majoré conformément aux dispositions de la délibération n° 74/CP du 12 février 2009 susvisée ;
- la prime spéciale égale à 1/12^e de la valeur de 27 points d'indice nouveau majoré conformément aux dispositions de la délibération n° 417 du 26 novembre 2008 susvisée.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6770/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif à l'affectation de Mme Marie-Hélène Hnamuko institutrice du cadre de l'enseignement du 1^{er} degré de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 9 juillet 2014, Mme Hnamuko (Marie-Hélène), institutrice de 11^e échelon du cadre de l'enseignement du 1^{er} degré de la Nouvelle-Calédonie, est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité de la présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : A compter du 9 juillet 2014, Mme Hnamuko (Marie-Hélène) est affectée à la direction des enseignements – vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, en qualité d'adjointe au chef du service de l'enseignement des langues et de la culture Kanak.

Article 3 : A compter de la même date, les fonctions de Mme Hnamuko (Marie-Hélène) sont assimilées à celles d'un adjoint au chef de service et, à ce titre, l'intéressée perçoit l'indemnité de sujétion égale à 1/12^e de la valeur de 28 points d'indice nouveau majoré conformément aux dispositions de la délibération n° 393 du 25 juin 2008 susvisée.

Article 4 : A compter de la même date, l'intéressée bénéficie du versement mensuel de la prime dite « catégorielle » dont le montant est égal à 1/12^e de la valeur de 27 points d'indice nouveau majoré conformément aux dispositions de la délibération n° 418 du 26 novembre 2008 susvisée.

Article 5 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6780/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Karine Bourat, en qualité d'attaché principal du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2014, conformément aux dispositions de l'article 13 de la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 susvisée, Mme Bourat (Karine) est nommée à titre précaire en qualité d'attaché principal de 4^e échelon (IB : 638 ; INM : 534) du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6820/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif à l'affectation par intérim de Mme Lucinda Creugnet, officier public coutumier de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : Du 1^{er} juillet 2014 au 31 août 2014 inclus, Mme Creugnet (Lucinda), officier public coutumier de la Nouvelle-Calédonie de 3^e échelon (IB : 385/INM : 353) est affectée, par intérim :

- 1° à mi-temps, à la direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières, en qualité d'officier public coutumier ;
- 2° à mi-temps, au conseil coutumier de l'aire Xaracuu, en qualité de secrétaire général.

Article 2 : Du 1^{er} juillet 2014 au 31 août 2014 inclus, Mme Creugnet (Lucinda) bénéficie du versement mensuel de :

- la prime catégorielle égale à 1/12^e de la valeur de 27 points d'indice nouveau majoré et prévue par la délibération n° 418 du 26 novembre 2008 susvisée ;
- la prime d'inspection égale à 1/12^e de la valeur de 25 points d'indice nouveau majoré et prévue par la délibération n° 418 du 26 novembre 2008 susvisée.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6822/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif à l'affectation par intérim de M. Rock Kanoga-Togna, officier public coutumier de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : Du 1^{er} juillet 2014 au 31 août 2014 inclus, M. Kanoga-Togna (Rock), officier public coutumier de la Nouvelle-Calédonie de 3^e échelon (IB : 385/INM : 353) est affecté par intérim :

- 1° à mi-temps à la direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières, en qualité d'officier public coutumier ;
- 2° à mi-temps à la direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières, en qualité de régisseur.

Article 2 : Du 1^{er} juillet 2014 au 31 août 2014 inclus, M. Kanoga-Togna (Rock) bénéficie du versement mensuel de :

- 1° la prime catégorielle égale à 1/12^e de la valeur de 27 points d'indice nouveau majoré prévue par la délibération n° 418 du 26 novembre 2008 susvisée ;
- 2° la prime d'inspection égale à 1/12^e de la valeur de 25 points d'indice nouveau majoré prévue par la délibération n° 418 du 26 novembre 2008 susvisée.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6824/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif à l'affectation de Mme Virginie Gellot, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juillet 2014, Mme Gellot (Virginie), technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile normal est :

- 1° maintenue en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie ;
- 2° affectée au service sécurité de l'aviation civile de la direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie en qualité de chargée de surveillance des licences du personnel navigant et de l'aviation générale.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6826/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif à la nomination de M. Pierre Wowene, en qualité d'officier public coutumier stagiaire de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 8 juillet 2014, M. Wowene (Pierre) est :

- 1° nommé dans le corps des officiers publics coutumiers de la Nouvelle-Calédonie, sous réserve de son aptitude physique et de la compatibilité de l'exercice de ses fonctions avec les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire ;
- 2° soumis à un stage probatoire d'une durée d'un an ;
- 3° classé à l'échelon stagiaire (IB : 322/INM : 308) de la grille des officiers publics coutumiers de la Nouvelle-Calédonie ;
- 4° placé en position d'activité pour servir sous l'autorité de la présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : A compter de la même date, M. Wowene (Pierre) est affecté à la direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières, en qualité d'officier public coutumier à l'aire coutumière Iaaï.

Article 3 : A compter de la même date, M. Wowene (Pierre) bénéficie du versement mensuel de :

- la prime catégorielle dont le montant est fixé à 1/12^e de la valeur de 27 points d'indice nouveau majoré et prévue par délibération n° 418 du 26 novembre 2008 susvisée ;
- la prime d'inspection dont le montant est fixé à 1/12^e de la valeur de 25 points d'indice nouveau majoré et prévue par la délibération n° 418 du 26 novembre 2008 susvisée pour les fonctions d'officier public coutumier.

Article 4 : A compter de la même date, conformément aux dispositions de l'article 12 de la délibération modifiée n° 339/CP du 13 décembre 2007 et de la délibération modifiée n° 350 du 30 décembre 2002 susvisées, l'intéressé suivra la formation initiale suivante :

Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Nom et adresse de l'organisme
Formation initiales des officiers publics coutumiers	8 juillet 2014	21 août 2014	IFAP - Institut de formation à l'administration publique 27 rue de R. Boileau Faubourg Blanchot Nouméa

Article 5 : La prise en charge des autres frais de transports en commun pour se rendre sur ses lieux de stage sera effectuée sur la base des tarifs des transporteurs remis par l'agent à son retour.

Article 6 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6828/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Marie-Rose Awé, en qualité d'officier public coutumier stagiaire de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 8 juillet 2014, Mme Awé (Marie-Rose), est :

- 1° nommée dans le corps des officiers publics coutumiers de la Nouvelle-Calédonie, sous réserve de la compatibilité de l'exercice de ses fonctions avec les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire ;
- 2° soumise à un stage probatoire d'une durée d'un an ;
- 3° classée à l'échelon stagiaire (IB : 322/INM : 308) de la grille des officiers publics coutumiers de la Nouvelle-Calédonie ;
- 4° placée en position d'activité pour servir sous l'autorité de la présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : A compter de la même date, Mme Awé (Marie-Rose) est affectée à la direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières, en qualité d'officier public coutumier à l'aire coutumière de Drubéa-Kapumé.

Article 3 : A compter de la même date, Mme Awé (Marie-Rose) bénéficie du versement mensuel de :

- la prime catégorielle dont le montant est fixé à 1/12^e de la valeur de 27 points d'indice nouveau majoré et prévue par délibération n° 418 du 26 novembre 2008 susvisée ;
- la prime d'inspection dont le montant est fixé à 1/12^e de la valeur de 25 points d'indice nouveau majoré et prévue par la délibération n° 418 du 26 novembre 2008 susvisée pour les fonctions d'officier public coutumier.

Article 4 : A compter de la même date, conformément aux dispositions de l'article 12 de la délibération modifiée n° 339/CP du 13 décembre 2007 et de la délibération modifiée n° 350 du 30 décembre 2002 susvisées, l'intéressée suivra la formation initiale suivante :

Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Nom et adresse de l'organisme
Formation initiales des officiers publics coutumiers	8 juillet 2014	21 août 2014	IFAP - Institut de formation à l'administration publique 27 rue de R. Boileau Faubourg Blanchot Nouméa

Article 5 : La prise en charge des autres frais de transports en commun pour se rendre sur ses lieux de stage sera effectuée sur la base des tarifs des transporteurs remis par l'agent à son retour.

Article 6 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6830/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif au recrutement de M. Thomas Ravelli en qualité de technicien adjoint 1^{er} grade stagiaire de la filière technique de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 23 juin 2014, M. Ravelli (Thomas), titulaire du brevet d'études professionnelles option maintenance des véhicules et des matériels est :

- 1° recruté sur titre en qualité de technicien adjoint de 1^{er} grade stagiaire de la filière technique de la Nouvelle-Calédonie relevant du domaine de l'équipement ;
- 2° soumis à un stage probatoire d'une durée d'un an ;
- 3° classé à l'échelon de stagiaire (IB : 238/INM : 272) du grade de technicien adjoint de 1^{er} grade de la filière technique ;
- 4° placé en position d'activité pour servir sous l'autorité de la présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : A compter du 23 juin 2014, M. Ravelli (Thomas) est affecté à la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres, en qualité de magasinier polyvalent au service des phares et balises.

Article 3 : A compter de la même date, M. Ravelli (Thomas) bénéficie du versement mensuel de :

- 1° la prime catégorielle dont le montant est fixé à 1/12^e de la valeur de 22 points d'indice nouveau majoré et prévue par la délibération modifiée n° 74/CP du 12 février 2009 susvisée ;
- 2° la prime spéciale dont le montant est fixé à 1/12^e de la valeur de 27 points d'indice nouveau majoré et prévue par la délibération modifiée n° 417 du 26 novembre 2008 susvisée.

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6832/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif au recrutement de Mme Leïla Benakezouh en qualité d'ingénieur de deuxième grade stagiaire de la filière technique de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juillet 2014, Mme Benakezouh (Leïla) est :

- 1° recrutée sur titre en qualité d'ingénieur de 2^e grade stagiaire, de la filière technique de la Nouvelle-Calédonie, relevant du domaine de l'informatique ;
- 2° soumise à un stage probatoire d'une durée d'un an ;
- 3° classée à l'échelon stagiaire (IB : 469/INM : 410) du grade d'ingénieur deuxième grade de la filière technique de la Nouvelle-Calédonie ;
- 4° placée en position d'activité pour servir sous l'autorité de la présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : A compter du 1^{er} juillet 2014, Mme Benakezouh (Leïla) est affectée à la direction des services fiscaux, en qualité d'ingénieur assistant à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet Pacifisc.

Article 3 : A compter de la même date, Mme Benakezouh (Leïla) bénéficie du versement mensuel de :

- 1° la prime statutaire dont le montant est fixé à 1/12^e de la valeur de 38 points d'indice nouveau majoré et prévue par la délibération n° 74/CP du 12 février 2009 susvisée ;
- 2° de la prime de fiscalité égale au 1/12^e de la valeur de 38 points d'indice nouveau majoré créée par l'arrêté modifié n° 84-499/CG du 23 octobre 1984 susvisé ;
- 3° de la prime spéciale de fiscalité créée par la délibération n° 439 du 30 décembre 2008 susvisée.

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6834/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif à la titularisation de M. Rémi Couarraze, technicien 2^e grade de la filière technique de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} mars 2014, M. Couarraze (Rémi) ;

- 1° est titularisé dans le corps des techniciens 2^e grade de la filière technique de Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classé au 1^{er} échelon (IB : 349/INM : 327) ;

3° conserve une ancienneté civile de douze mois acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6836/GNC-Pr du 10 juillet 2014 relatif au recrutement de Mme Jeannette Wenethem, en qualité d'assistant socio-éducatif stagiaire du cadre des personnels socio-éducatifs de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juillet 2014, Mme Wenethem (Jeannette), titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, est :

- 1° recrutée sur titre en qualité d'assistant socio-éducatif stagiaire du cadre des personnels socio-éducatifs de la Nouvelle-Calédonie ;
- 2° soumise à un stage probatoire d'une durée d'un an ;
- 3° classée à 1^{er} échelon de stagiaire (IB : 322/INM : 308) ;
- 4° placée en position d'activité pour servir sous l'autorité de la présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : A compter du 1^{er} juillet 2014, Mme Wenethem (Jeannette) est affectée à la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie, en qualité d'éducateur spécialisé à la section dispositif de prévention de la déscolarisation, du service de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.

Article 3 : A compter de la même date, Mme Wenethem (Jeannette), bénéficie du versement mensuel de :

- 1° la prime catégorielle dont le montant est fixé à 1/12^e de la valeur de 27 points d'indice nouveau majoré et prévue par la délibération modifiée n° 418 du 26 novembre 2008 susvisée.

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6846/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à l'affectation de Mme Yoëlla Bausch, rédacteur d'administration du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} août 2014, Mme Bausch (Yoëlla), rédacteur d'administration de grade normal de 1^{er} échelon (IB : 313) du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur général de l'office des postes et télécommunications.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6848/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la radiation des cadres de Mme Elodie Rivière, infirmière du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter de la notification du présent arrêté, Mme Rivière (Elodie), infirmière du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie, est radiée des cadres.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6850/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la radiation des cadres de M. Paul Benichou, infirmier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter de la notification du présent arrêté, M. Benichou (Paul), infirmier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie, est radié des cadres.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6854/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Giovanna Raillard à la hors classe des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2014, Mme Raillard (Giovanna) :

- 1° est nommée professeur des écoles hors classe du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classée au 5^e échelon (IB : 850) ;
- 3° conserve une ancienneté de seize mois et cinq jours au titre de l'ancienneté acquise dans son échelon d'origine.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6856/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Valérie Salotti à la hors classe des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2014, Mme Salotti (Valérie) :

- 1° est nommée professeur des écoles hors classe du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classée au 4^e échelon (IB : 780) ;
- 3° conserve une ancienneté de vingt-trois mois et treize jours au titre de l'ancienneté acquise dans son échelon d'origine.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6858/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Judith Dabin à la hors classe des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2014, Mme Dabin (Judith) :

- 1° est nommée professeur des écoles hors classe du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classée au 4^e échelon (IB : 780) ;
- 3° conserve une ancienneté de trente et un mois et vingt-sept jours au titre de l'ancienneté acquise dans son échelon d'origine ;
- 4° bénéficie d'un avancement au 5^e échelon (IB : 850) en application de l'ancienneté mentionnée au 3°.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6860/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Karen Darre-Martin à la hors classe des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2014, Mme Darre-Martin (Karen) :

- 1° est nommée professeur des écoles hors classe du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée au 4^e échelon (IB : 780) ;

3° conserve une ancienneté de trente-neuf mois et onze jours au titre de l'ancienneté acquise dans son échelon d'origine ;

4° bénéficie d'un avancement au 5^e échelon (IB : 850) en application de l'ancienneté mentionnée au 3°.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6862/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Colette Creugnet à la hors classe des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2014, Mme Creugnet (Colette) :

- 1° est nommée professeur des écoles hors classe du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classée au 3^e échelon (IB : 726) ;
- 3° conserve une ancienneté de trente-neuf mois et dix jours au titre de l'ancienneté acquise dans son échelon d'origine ;
- 4° bénéficie d'un avancement au 4^e échelon (IB : 780) en application de l'ancienneté mentionnée au 3°.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6864/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Christine Le Corre à la hors classe des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2014, Mme Le Corre (Christine) :

- 1° est nommée professeur des écoles hors classe du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classée au 4^e échelon (IB : 780) ;
- 3° conserve une ancienneté de vingt-trois mois et sept jours au titre de l'ancienneté acquise dans son échelon d'origine.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6866/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la nomination de M. Pierre Amiot à la hors classe des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2014, M. Amiot (Pierre) :

- 1° est nommé professeur des écoles hors classe du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classé au 4^e échelon (IB : 780) ;
- 3° conserve une ancienneté de quarante-sept mois et vingt-deux jours au titre de l'ancienneté acquise dans son échelon d'origine ;
- 4° bénéficie d'un avancement au 5^e échelon (IB : 850) en application de l'ancienneté mentionnée au 3°.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6868/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Pascale Bretegnier à la hors classe des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2014, Mme Bretegnier (Pascale) :

- 1° est nommée professeur des écoles hors classe du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classée au 4^e échelon (IB : 780) ;
- 3° conserve une ancienneté quarante-neuf mois et vingt-et-un jours au titre de l'ancienneté acquise dans son échelon d'origine ;
- 4° bénéficie d'un avancement à l'ancienneté au 5^e échelon (IB : 850) en application de l'ancienneté mentionnée au 3°.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6870/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Korine Mille à la hors classe des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2014, Mme Mille (Korine) :

- 1° est nommée professeur des écoles hors classe du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classée au 4^e échelon (IB : 780) ;
- 3° conserve une ancienneté de quarante-sept mois et seize jours au titre de l'ancienneté acquise dans son échelon d'origine ;

4° bénéficie d'un avancement au 5^e échelon (IB : 850) en application de l'ancienneté mentionnée au 3°.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6922/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à l'avancement de M. Charles Taua, assistant spécialisé d'enseignement musical du cadre de l'enseignement musical de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : L'agent désigné ci-après bénéficie d'un avancement de classe comme suit, sauf interruption de service antérieur à la date prévue pour son avancement :

Cadre de l'enseignement musical de Nouvelle-Calédonie
Assistant spécialisé d'enseignement musical

Matricule	Nom-Prénom	Clas/Ech.	Date d'effet	IB	ACC	Affectation
218 037	Taua (Charles)	3 ^e - 1 ^{er}	22/07/2014	385	-	CMDNC

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6924/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif au recrutement de Mme Séverine Bouard, en qualité d'ingénieur 2^e grade du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} août 2014, Mme Bouard (Séverine) est :

- 1° recrutée en qualité d'ingénieur 2^e grade du domaine de l'économie rurale du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie ;
- 2° soumise à un stage probatoire d'une durée d'un an ;
- 3° classée à l'échelon de stagiaire (IB : 469) du corps des ingénieurs 2^e grade du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie ;
- 4° placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur général de l'Institut Agronomique Néo-Calédonien.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6926/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la désignation des représentants de l'association des maires de Nouvelle-Calédonie à siéger au sein des commissions administratives paritaires communales

Article 1^{er} : Les représentants désignés par l'association des maires de Nouvelle-Calédonie pour participer aux travaux du comité supérieur de la fonction publique sont :

- 1° Mme Hmae (Henriette) (titulaire) ;
- 2° M. Ounou (Boniface) (suppléant).

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6934/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à la nomination de Mme Cindy Hnageje en qualité d'agent du patrimoine et des bibliothèques du cadre territorial du patrimoine et des bibliothèques

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} août 2014, Mme Hnageje (Cindy) est :

- 1° nommée en qualité d'agent du patrimoine et des bibliothèques du cadre territorial du patrimoine et des bibliothèques ;
- 2° soumise à un stage probatoire d'une durée d'un an ;
- 3° classée à l'échelon de stagiaire (IB : 235) du cadre territorial du patrimoine et des bibliothèques ;
- 4° placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du maire de la ville de Dumbéa.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6936/GNC-Pr du 11 juillet 2014 admettant Mme Isabelle Andrieu épouse Talem, infirmière de bloc opératoire relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de la Nouvelle-Calédonie, à faire valoir ses droits à la retraite

Article 1^{er} : A compter du 12 novembre 2014, Mme Andrieu (Isabelle) épouse Talem, infirmière de bloc opératoire principal classe exceptionnelle, 1^{er} échelon du statut particulier des personnels paramédicaux de la Nouvelle-Calédonie, est admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 : Mme Talem perçoit son traitement d'activité au titre du mois de novembre 2014, à l'exclusion de toutes primes et indemnités qui cesseront de lui être servies à compter de sa date de radiation des cadres.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6946/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif au recrutement de Mme Marine Bonnavé en qualité de psychologue stagiaire du cadre territorial des psychologues

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juillet 2014, Mme Bonnavé (Marine) est :

- 1° recrutée sur titre en qualité de psychologue stagiaire du cadre territorial des psychologues ;
- 2° soumise à un stage probatoire d'une durée d'un an ;
- 3° classée à l'échelon stagiaire (IB : 410) du cadre territorial des psychologues ;
- 4° placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur du centre hospitalier territorial « Gaston Bourret ».

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2014-6948/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif au recrutement de M. Aymeric Deschamps, en qualité de technicien 2^e grade du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} août 2014, M. Deschamps (Aymeric) est :

- 1° recruté en qualité de technicien 2^e grade du domaine de l'informatique du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie ;
- 2° soumis à un stage probatoire d'une durée d'un an ;
- 3° classé à l'échelon de stagiaire (IB : 325) du corps des techniciens 2^e grade du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie ;
- 4° placé en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur du centre hospitalier territorial Gaston Bourret.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

**Arrêté n° 2014-6950/GNC-Pr du 11 juillet 2014
relatif à la titularisation de Mme Rose-Aimée Foltzer**

Article 1^{er} : A compter du 2 avril 2014, Mme Foltzer (Rose-Aimée) :

- 1° est titularisée dans le corps des infirmiers du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classée au 1^{er} échelon (IB : 351) ;
- 3° conserve une ancienneté de douze mois acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

**Arrêté n° 2014-6956/GNC-Pr du 11 juillet 2014 relatif à
l'affectation de Mme Marie-Claude Darras, rédacteur
d'administration du cadre d'administration générale de la
Nouvelle-Calédonie**

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} août 2014, Mme Darras (Marie-Claude), rédacteur de grade principal de 11^e échelon (IB : 581) du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du président de l'assemblée de la province Nord.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

PROVINCES

PROVINCE SUD

ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

Arrêté n° 1352-2014/ARR/DES du 16 juin 2014 complémentaire accordant une allocation spéciale pour la rentrée scolaire 2014 aux élèves boursiers de l'enseignement primaire, secondaire et technique

Le président de l'assemblée de la province Sud,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 19-2001/APS du 26 juillet 2001 relative aux bourses de l'enseignement des premier et second degrés ;

Vu la délibération n° 42-2013/APS du 19 décembre 2013 relative au budget de la province Sud pour l'exercice 2014 ;

Vu le rapport n° 952-2014/ARR du 16 juin 2014,

Arrête :

Article 1^{er} : En application de la délibération modifiée n° 19-2001/APS du 26 juillet 2001, une allocation spéciale de rentrée scolaire est versée aux élèves boursiers de la province Sud poursuivant un enseignement primaire, secondaire ou technique en 2014 pour un montant total de vingt-sept millions sept cent soixante-quatre mille (27 764 000) francs ;

Le montant de cette allocation est fixé à cinq mille (5 000) francs pour les écoliers en classe de type « maternelle », six mille (6 000) francs pour les écoliers en classe de type « élémentaire », douze mille (12 000) francs pour les collégiens et quinze mille (15 000) francs pour les lycéens.

Article 2 : La dépense est imputable au budget de la province Sud – exercice 2014 – programme 08 : allocations d'enseignement – opération 06D00302 allocation spéciale de rentrée scolaire :

- chapitre 932 – 21 : Enseignement – Enseignement primaire – compte 6518 : autres aides directes à la personne (primes, dots) pour un montant de six millions six cent soixante-dix-sept mille (6 677 000) francs ;
- chapitre 932 – 22 : Enseignement – Enseignement secondaire – compte 6518 : autres aides directes à la personne (primes, dots) pour un montant de vingt et un millions quatre-vingt-sept mille (21 087 000) francs conformément à l'annexe du présent arrêté.

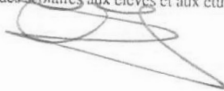
Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à M. le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*La directrice adjointe de l'éducation
de la province Sud*
ERICKA PANGRANI

ANNEXE A L'ARRETE N° 1352-2014/ARR/DES du 16 juin 2014**Allocation spéciale rentrée (ASR) - ANNEE 2014 - Trimestre 2**

Prg	Operation	Operation Libellé	Imputation	LC	TOTAL
8	06D00302	ALLOC.SPECIALE DE RENTREE SCOLAIRE	932 - 21 - 6518	16480	6 677 000
			932 - 22 - 6518	16481	21 087 000
		Total opération			27 764 000
		Total Programme			27 764 000
TOTAL GENERAL					27 764 000

Pour le directeur
de l'éducation de la province sud
et par délégation,
Chef du service des bourses
et aides sociales aux élèves et aux étudiants


Christèle BOSSERELLE

Arrêté n° 1693-2014/ARR/DRH du 24 juin 2014 modifiant la composition des deux comités techniques paritaires de la province Sud

Le président de l'assemblée de la province Sud,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 440 du 4 juin 1982 déterminant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des comités techniques paritaires dans les administrations du territoire ;

Vu la délibération n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 6046-9483/DRH du 31 octobre 2007 portant création d'un comité technique paritaire au sein de l'administration de la province Sud, à l'exclusion de la direction de l'éducation ;

Vu l'arrêté n° 6046-9491/DRH du 31 octobre 2007 portant création d'un comité technique paritaire au sein de la direction de l'éducation de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 88-2014/ARR/DRH du 21 janvier 2014 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel membres du comité technique paritaire de la province Sud, à l'exclusion de la direction de l'éducation ;

Vu l'arrêté n° 89-2014/ARR/DRH du 21 janvier 2014 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel membres du comité technique paritaire de la direction de l'éducation de la province Sud ;

Vu le rapport n° 1155-2014/ARR du 18 juin 2014,

Arrête :

Article 1^{er} : A compter du 9 juin 2014, le deuxième alinéa des articles 1 des arrêtés des 21 janvier 2014 susvisés est modifié comme suit :

« – le secrétaire général de la province Sud, M. Roger Kerjouan, président (titulaire), le secrétaire général adjoint chargé de l'éducation, de la jeunesse et de la vie sociale, M. Jules Hmaloko (suppléant) ».

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à M. le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.

Le président,
PHILIPPE MICHEL

Arrêté n° 1741-2014/ARR/DEPS du 26 juin 2014 réglementant temporairement, hors agglomération, la circulation au droit des études géotechniques, réalisées par la société A2EP, dans l'emprise du domaine public de la Route Provinciale n°5 (RP5) au PR15, sis Col d'Amieu, commune de Sarraméa

Le président de l'assemblée de la province Sud,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code de la route de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2010-837/GNC du 9 février 2010 relatif à la signalisation routière en Nouvelle Calédonie ;

Vu la délibération n° 55-89/APS du 13 décembre 1989 portant règlement général sur la conservation des routes de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud ;

Vu la demande présentée par la société A2EP du 24 juin 2014 ;

Considérant qu'il importe de définir les prescriptions en matière de circulation applicables à tous travaux sur la voie publique afin d'assurer le bon déroulement du chantier et de préserver la sécurité des usagers sur les routes provinciales,

Arrête :

Article 1^{er} : Objet

Le présent arrêté a pour objet de fixer les conditions de circulation sur la zone concernée les sondages géotechniques, dans l'emprise du domaine public de la Route Provinciale n° 5 (RP5) au PR15, sis Col d'Amieu, commune de Sarraméa, réalisées par la société A2EP (ci-après dénommée le permissionnaire).

Le présent arrêté est valable à compter de sa date de notification et pour une durée de deux (2) semaines.

Article 2 : Informations préalables

Avant d'entreprendre les travaux, le permissionnaire se met en rapport avec le chef de la subdivision Nord de la direction de l'équipement afin de procéder à la réception de la signalisation provisoire.

Article 3 : Circulation – mesures de police

La circulation se fait :

- Par alternat en demi-chaussée.
- La vitesse est limitée à 50 km/h au droit de la zone des travaux.
- Le stationnement ainsi que le dépôt de matériaux sont interdits sur les zones de travaux.

Le retour à la circulation normale se fait sans préavis dès la fin des travaux.

Article 4 : Signalisation de chantier

Le permissionnaire :

- a) soumet à l'avis préalable de la subdivision provinciale Nord de l'équipement, les plans de signalisation avant tout démarrage de travaux ;
- b) s'assure que les véhicules, les engins et le personnel naviguant sur le chantier bénéficient d'un équipement conforme à la 8^e partie de l'arrêté n° 2010-837/GNC du 9 février 2010 relatif à la signalisation routière en Nouvelle-Calédonie ;
- c) s'assure que la signalisation temporaire de chantier est conforme à la réglementation en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté n° 2010-837/GNC du 9 février 2010 susvisé, ainsi qu'aux manuels du chef de chantier du SETRA dans leurs dernières versions ;

- d) met en place la signalisation temporaire de chantier adaptée aux perturbations et restrictions de capacité de circulation, en application de l'article 3 précité ;
- e) s'assure que les dangers particuliers engendrés par la réalisation des travaux sont correctement balisés et signalés, jusqu'à leur disparition ;
- f) a pour obligation d'entretenir la signalisation pendant toute la durée des travaux de jour comme de nuit ;
- g) s'assure que pendant les périodes d'inactivité des chantiers, la signalisation temporaire est déposée ou masquée quand les motifs ayant conduit à l'implanter auront disparu (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) ;
- h) met en place les panneaux de gamme petite ;
- i) est responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation qui est réalisée à l'aide de panneaux ;
- j) est informé qu'en cas de défaillance, la subdivision Nord de la direction de l'équipement de la province Sud peut faire procéder à l'arrêt du chantier.

Le balisage à l'aide de fûts ou de murs béton est strictement interdit.

Article 5 : Signalisation existante

Dans le cas où la signalisation permanente existante est différente ou porte une inscription contraire à la signalisation de chantier, celle-ci est temporairement masquée dans les zones de travaux, afin qu'une cohérence vis-à-vis des usagers soit conservée.

En cas de besoin, une signalisation de danger et de prescription adéquate est mise en place durant ces périodes.

Les équipements routiers et le marquage horizontal sont rendus en l'état.

Article 6 : La province Sud n'est pas responsable des dommages qui pourraient être causés à l'ouvrage pour quelque cause que ce soit, ni des dégâts qui pourraient être occasionnés aux tiers.

Article 7 : Sanctions

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8 : Le présent arrêté est transmis à M. le commissaire délégué de la République pour la province Sud, au maire de la commune de Sarraméa, notifié à la société A2EP et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président de l'assemblée de la province Sud et par délégation :
Le chef de la subdivision Nord,
JEAN-PAUL MOESTAR

Arrêté n° 1436-2014/ARR/DENV du 30 juin 2014 accordant à la Ville de Nouméa une dérogation relative aux espèces protégées de végétaux, reptiles et oiseaux

Le président de l'assemblée de la province Sud,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code de l'environnement de la province Sud ;

Vu la demande formulée par la Ville de Nouméa le 22 mai 2014 ;

Vu le rapport n° 1002-2014/ARR du 22 mai 2014,

Arrête :

Article 1er : Une dérogation est accordée à la Ville de Nouméa pour réaliser des travaux de défrichement sur les sites municipaux de Montagne Coupée, Kaméré, Mont Té et de l'école Trouillot sur la commune de Nouméa, impliquant la destruction et la dégradation des milieux particuliers des espèces protégées de végétaux, de reptiles et d'oiseaux listées ci-dessous :

Taxon	Famille	Genre	Espèce	Site
Plantes	ARALIACEAE	<i>Polyscias</i>	<i>nothisti et crenata</i>	Foncier municipal de Montagne Coupée, Kaméré, Monté, Ecole Trouillot
Reptiles	SCINDAE	<i>Caledoniscincus</i>	<i>austrocaledonicus</i>	
Oiseaux	PARDALOTIDAE	<i>Gerygone</i>	<i>flavolateralis</i>	
	ARTAMIDAE	<i>Artamus</i>	<i>leucorhynchus</i>	
	MELIPHAGIDAE	<i>Lichmera</i>	<i>incana</i>	
	PACHYCEPHALIDAE	<i>Pachycephala</i>	<i>rufiventris</i>	
	RHIPIDURIDAE	<i>Rhipidura</i>	<i>fuliginosa</i>	
	ZOSTEROPIDAE	<i>Zosterops</i>	<i>lateralis</i>	
	ZOSTEROPIDAE	<i>Zosterops</i>	<i>xanthochrous</i>	

Article 2 : Cette dérogation est valable jusqu'au 31 décembre 2014 dans le périmètre géographique des travaux de sécurisation du foncier des 4 sites de Montagne Coupée, Kaméré, Mont Té et de l'école Trouillot, sous réserve de rapporter immédiatement à la direction de l'environnement toute mortalité éventuelle d'oiseaux, ou présence de nids occupés, qui serait observée sur site dans le cadre de cette opération, en précisant l'espèce concernée et la localisation exacte (point GPS).

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à M. le commissaire délégué de la République et notifié à l'intéressé.

Pour le président et par délégation :
Le directeur de l'environnement,
YVES KOCHER

Arrêté n° 1940-2014/ARR/DEPS du 10 juillet 2014 réglementant temporairement la circulation sur le pont de Koutio dans le cadre d'essais d'une passerelle négative sur la commune de Dumbéa

Le président de l'assemblée de la province Sud,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code de la route de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2010-837/GNC du 9 février 2010 relatif à la signalisation routière en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints et chefs de service de la province Sud ;

Vu la demande présentée par le LBTP n° D010_JYM-2014 du 18 juin 2014 ;

Considérant qu'il importe de définir les prescriptions en matière de circulation applicables à tous travaux sur la voie publique afin d'assurer le bon déroulement du chantier et de préserver la sécurité des usagers sur les routes provinciales,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : Objet

Le présent arrêté a pour objet de fixer les conditions de circulation sur la zone concernée par les essais de passerelle négative sur le pont de Koutio, dans l'emprise de la VE2 au PR1+619 confiés au LBTP.

Le présent arrêté est valable à compter de sa date de notification et pour une durée de sept (7) jours.

Ce délai pourra être augmenté des jours d'intempéries constatés contradictoirement.

Article 2 : Informations préalables

Avant d'entreprendre les travaux, le permissionnaire doit se mettre en rapport avec le chef de la subdivision Sud de la direction de l'équipement de la province Sud afin de procéder à la réception de la signalisation provisoire.

Les essais de la passerelle devra se faire au-dessus de l'accotement, hors voie de circulation de la VE2 dans le sens Païta/Nouméa, afin d'éviter toute risque de chute sur la chaussée.

Article 3 : Circulation – mesures de police

La circulation se fera par la pose de panneaux de gamme normale limitant la vitesse de circulation à 30 km/h avec la fermeture d'une voie à l'approche de la zone de travaux.

Les travaux se feront de 8h00 à 15h00, du lundi au vendredi uniquement.

Le stationnement ainsi que le dépôt de matériaux est interdit sur les zones de travaux.

Le retour à la circulation normale se fera sans préavis dès la fin des travaux.

Les véhicules, les camions et le personnel navigant sur le chantier devront bénéficier d'un équipement conforme à l'arrêté n° 2010-837/GNC du 9 février 2010 relatif à la signalisation routière en Nouvelle-Calédonie.

Article 4 : Signalisation de chantier

Le permissionnaire doit soumettre à l'avis préalable de la subdivision Sud de la direction de l'équipement de la province Sud les plans de signalisation avant tout démarrage de travaux.

Cette signalisation devra être conforme à la réglementation en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté n° 2010-837/GNC du 9 février 2010 relatif à la signalisation routière en Nouvelle-Calédonie susvisé.

En application de l'article 3 précité, le LBTP devra mettre en place la signalisation temporaire de chantier adaptée aux perturbations et/ou restrictions de capacité de circulation.

Les dangers particuliers engendrés par la réalisation des travaux doivent être balisés et signalisés, par le LBTP, jusqu'à leur disparition. La limitation de vitesse doit être adaptée aux risques.

Article 5 : Responsabilités

Le LBTP est responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de la signalisation fixée à l'article 4 ci-dessus qui doit être réalisée à l'aide de panneaux.

Le balisage à l'aide de fûts ou de murs béton est strictement interdit.

Le LBTP a pour obligation d'entretenir la signalisation pendant toute la durée des travaux de jour comme de nuit. En cas de défaillance, la subdivision Sud de la direction de l'équipement de la province Sud pourra faire procéder à l'arrêt du chantier.

Article 6 : Signalisation existante

Dans le cas où la signalisation permanente existante est différente ou porte une inscription contraire à la signalisation de chantier, celle-ci doit être temporairement masquée dans les zones de travaux, afin qu'une cohérence vis-à-vis des usagers soit conservée.

De plus, pendant les périodes d'inactivité des chantiers, la signalisation temporaire doit être déposée ou masquée quand les motifs ayant conduit à l'implanter auront disparus (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles).

En cas de besoin, une signalisation de danger et de prescription adéquate sera mise en place durant ces périodes.

Le mobilier et le marquage horizontal devront être rendus en l'état.

Article 7 : La province Sud n'est pas responsable des dommages qui pourraient être causés à l'ouvrage pour quelque cause que ce soit, ni des dégâts qui pourraient être occasionnés aux tiers.

Article 8 : Sanctions

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 9 : Le présent arrêté sera transmis à M. le commissaire délégué de la République pour la province Sud, au maire de la ville de Dumbéa, notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président de l'assemblée
de la province Sud et par délégation :
Le chef de la subdivision Sud,
GUILLAUME DERQUENNES

AVIS ET COMMUNICATIONS

Erratum au communiqué paru au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie le 24 juin 2014 – Page 5826

Au lieu de :

« Date limite de dépôt des dossiers complets : 22 août 2014 »,

Lire :

« Date limite de dépôt des dossiers complets : 22 septembre 2014 ».

Juin 2014

Indice des prix à la consommation des ménages

Base 100 en déc. 2010	Pondé- ration	Indices	Variation en % sur ...		
		Juin 2014	Le mois précédent	Les 12 derniers mois	Le début de l'année
Indice général du mois	10 000	104,97	0,3	-0,3	-0,1
Indice hors tabac	9 803	104,82	0,3	-0,3	-0,1
Indice hors tabac hors loyer	9 043	104,63	0,3	-0,4	-0,1
Détail en 5 regroupements conjoncturels					
Alimentation	2 178	108,40	0,5	-0,2	0,9
Tabac	197	112,08	0,0	0,0	0,0
Produits manufacturés	3 031	100,61	0,3	-0,2	-0,2
Énergie	984	108,38	-0,7	-1,8	-0,7
Services	3 610	105,25	0,5	0,0	-0,4

Source : ISEE

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

DECLARATION DE MODIFICATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **LA LIGUE CALÉDONIENNE DE BOWLING ET SPORT DE QUILLES**

Siège social : 24 rue Duquesne - Quartier Latin - 98800 Nouméa.

Récépissé de déclaration de modification n° W9N1004328 du 7 juillet 2014.

DECLARATION DE CREATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **ASSOCIATION CALEDONIENNE DE SOUTIEN A LA CREATION**

Siège social : 90 bis avenue du Général de Gaulle - BP 4035 - 98846 Nouméa.

Récépissé de déclaration de création n° W9N1004725 du 7 avril 2014.

DECLARATION DE CREATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **GWÊE - DJARÛU**

Siège social : lot 876 route de Mohirange - 98809 Mont-Dore.

Récépissé de déclaration de création n° W9N1004792 du 10 juin 2014.

DECLARATION DE CREATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **DUMBEA ESCALADE**

Siège social : 6^e Km - 29/31 rue des Camélias - BP 12960 Magenta - 98802 Nouméa CEDEX.

Récépissé de déclaration de création n° W9N1004801 du 20 juin 2014.

DECLARATION DE CREATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **ASSOCIATION DE RASSEMBLEMENT D'UNION MOUVEMENT POPULAIRE DE VANUATU ET RASSEMBLEMENT DES NI-VANUATU DE NATIONALITE FRANÇAISE RESIDANT EN NC**

Siège social : 11 rue Jacques Cartier Auteuil - 98830 Dumbéa.

Récépissé de déclaration de création n° W9N1004805 du 23 juin 2014.

DECLARATION DE CREATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **ASSOCIATION BULTI**

Siège social : Magenta Tours - bâtiment G - appt. 84 - 41 rue du 18 juin - 98800 Nouméa.

Récépissé de déclaration de création n° W9N1004817 du 8 juillet 2014.

DECLARATION DE CREATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **ASSOCIATION WAKAFU ARAWA (FEMMES AU FOYER)**

Siège social : résidence Arawa - 306 avenue des Télégraphes - 98835 Dumbéa.

Récépissé de déclaration de création n° W9N1004819 du 8 juillet 2014.

DECLARATION DE CREATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **EMUNAH FAMILY**

Siège social : 3 rue des Araucarias - Auteuil - 98830 Dumbéa.

Récépissé de déclaration de création n° W9N1004821 du 9 juillet 2014.

DECLARATION DE MODIFICATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES RACES AVIAIRES**

Siège social : chez Mme Sandra Velayoudon - Bourail - BP 401-98870 Bourail.

Récépissé de déclaration de modification n° W9N2000488 du 4 juin 2014.

DECLARATION DE CREATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **CIAMUNIRAX**

Siège social : Koné GDPL de Baco au lieu dit Ciamunirax - 98860 Koné.

Récépissé de déclaration de création n° W9N3001477 du 20 mai 2014.

DECLARATION DE CREATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **SECTION HANDBALL AS WE LUECILA**

Siège social : tribu de Qanono - 98820 Lifou.

Récépissé de déclaration de création n° W9N3001477 du 27 mai 2014.

PUBLICATIONS LEGALES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 26 février 2014

Référence de l'annonce : 988923848
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 907
Identification :
Dénomination sociale : HYPSTER SARL
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 B 1 208 792 -
n° de gestion 2014 B 117
Date d'immatriculation : 26 février 2014
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 500 000 XPF
Adresse du siège : 1435, rue du Vallon dore - 98809 Mont-Dore
Administration :
Gérant(s) : SOURMAIL Eric
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : l'importation et le commerce de tous textiles prêt à
porter accessoires de mode et bazar sous forme de commerce en
ligne
Adresse : 1435, rue du Vallon dore - 98809 Mont-Dore
Nom commercial : HYPSTER
Date de début d'exploitation : 1^{er} février 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923849
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 908
Identification :
Dénomination sociale : GRAMA
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 B 1 208 834 -
n° de gestion 2014 B 118
Date d'immatriculation : 27 février 2014
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 10 000 XPF
Adresse du siège : Villa Fleurie - Route du Kawaboana - BP 149 -
98815 Hienghène
Administration :
Associé(s), gérant(s) : BERNABEU Paul, Jean, Emile
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : masseur - kinésithérapeute
Adresse : Villa Fleurie - Route du Kawaboana - BP 149 -
98815 Hienghène
Date de début d'exploitation : 12 février 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923850
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 909
Identification :
Dénomination sociale : ALIYAH
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 8 1 208 917 -
n° de gestion 2014 B 119
Date d'immatriculation : 27 février 2014
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 50 000 XPF
Adresse du siège : 482, rue Félix Bernut - 98809 Mont-Dore
Administration :
Gérant(s) : THOMAS Marine, Noëlle
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : vente d'espaces publicitaires
Adresse : 482, rue Félix Bernut - 98809 Mont-Dore
Nom commercial : ALIYAH
Date de début d'exploitation : 1^{er} février 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923851
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 910
Identification :
Dénomination sociale : ADJAOUA
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 B 1 208 750 -
n° de gestion 2014 B 120
Date d'immatriculation : 27 février 2014
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 250 000 XPF
Adresse du siège : Tribu de Unia - Yaté - (BP 797 - 98810
Boulari) - 98810 Mont-Dore
Administration :
Gérant(s) :
TAUPUA Roger, HeJrnana
ATINOUA Raïssa
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Télé 7 Jours N.C. en date du
19 février 2014
Activité : Terrassement
Adresse : Tribu de Unia - Yaté - (BP 797 - 98810 Boulari) -
98810 Mont-Dore
Date de début d'exploitation : 15 avril 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923852
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 911
Identification :
Dénomination sociale : SCA LES FRUITIERS
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 D 1 208 784 -
n° de gestion 2014 D 52
Date d'immatriculation : 26 février 2014
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile agricole
Capital : 10 000 XPF
Adresse du siège : Lot 289 - Section Poya Pâturage - 98827 Poya
Administration :
Associé(s), gérant(s) : PICANON Josiane
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : agriculture
Adresse : Lot 289 - Section Poya Pâturage - 98827 Poya
Date de début d'exploitation : 24 janvier 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923877
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 937
Identification :
Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE M.T.
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 D 1 208 800 -
n° de gestion 2014 D 53
Date d'immatriculation : 27 février 2014
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile immobilière
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : lotissement Fayard - 10 Rue Jean Bart -
Auteuil - (BP 145 - 98830 Dumbéa) - 98830 Dumbéa
Administration :
Gérant(s) :
TRU Thi, Mai, Trang
TRU Van, Vinh, Pierre
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Télé 7 Jours N.C. en date du
19 février 2014
Activité : gestion de biens immobiliers à usage commercial
Adresse : lotissement Fayard - 10 Rue Jean Bart - Auteuil -
(BP 145 - 98830 Dumbéa) - 98830 Dumbéa
Date de début d'exploitation : 20 février 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923878

Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 938
Identification :
Dénomination sociale : LILIJANE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 B 1 209 196 -
n° de gestion 2014 B 121
Date d'immatriculation : 27 février 2014
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : Résidence La Palmeraie - 55 B Rue des
Chambeyronia - Pont des Français - 98809 Mont-Dore
Administration :
Gérant(s) :
BLONDIN Béatrice, Jany
WEBER Sylvaine, Myriam, Derma né(e) CARON
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Télé 7 Jours N.C. en date du
19 février 2014
Activité : snack ambulant. Restauration rapide à emporter
Adresse : 9, rue du Capitaine Bois - 98800 Nouméa
Nom commercial : SNACK LE J "NEUF"
Date de début d'exploitation : 14 avril 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923879
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 939
Identification :
Dénomination sociale : EMANHI TRANSPORT
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 B 1 207 620 -
n° de gestion 2014 B 122
Date d'immatriculation : 27 février 2014
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : Village de Poro - Pavillon 2025 - Houaïlou -
(BP 7421 - 98801 Nouméa CEDEX) - 98800 Nouméa
Administration :
Gérant(s) : AUBRY Eugène, Maitemauiarii
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en
date du 13 février 2014
Activité : transport d'explosifs et de matériaux divers
Adresse : Village de Poro - Pavillon 2025 - Houaïlou - (BP 7421 -
98801 Nouméa CEDEX) - 98800 Nouméa
Date de début d'exploitation : 1^{er} janvier 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923884
Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 944
Identification :
Dénomination sociale : S.C.I. NAOMY
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 D 1 205 368 -
n° de gestion 2014 D 54
Date d'immatriculation : 28 février 2014
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile immobilière
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 137, route Carigou - 98835 Dumbéa
Administration :
Associé(s), gérant(s) : BOUGAULT Jean-Philippe
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : administration de biens à usage agricole
Adresse : 137, route Carigou - 98835 Dumbéa
Date de début d'exploitation : 1^{er} mars 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923890
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 950
Identification :
Dénomination sociale : HIVEN TEAM
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 B 1 208 677 -
n° de gestion 2014 B 123
Date d'immatriculation : 28 février 2014
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : Village de Poro - Pavillon 2025 - (BP 7421 -
98801 Nouméa CEDEX) - 98816 Houaïlou
Administration :
Gérant(s) : AUBRY Eugène, Maitemaouiarii
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : forage - terrassement
Adresse : Village de Poro - Pavillon 2025 - (BP 7421 - 98801
Nouméa CEDEX) - 98816 Houaïlou
Date de début d'exploitation : 1^{er} février 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923891
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 952
Identification :
Nom, prénom(s) : M. RACE Maximilien, Alexandre, Eugène,
Robert
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 A 1 204 809 -
n° de gestion 2014 A 79
Date d'immatriculation : 28 février 2014
Renseignements relatifs à la personne physique :
Nationalité : française

Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité :
- vente de matériels et armoires informatiques et
smartphones
- dépannage matériels informatiques
Adresse : 28, route Territoriale - 1 Lot bouvier Renard -
Auteuil - 98835 Dumbéa
Date de début d'exploitation : 24 février 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923892
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 953
Identification :
Dénomination sociale : OPTIMISATION DE
MAINTENANCE INDUSTRIELLE O.M.I
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 B 1 209 212 -
n° de gestion 2014 B 124
Date d'immatriculation : 28 février 2014
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 5 000 000 XPF
Adresse du siège : 20, rue Claude Bernard - Ducos - 98800
Nouméa
Administration :
Gérant(s) :
CREUGNET Rodéric, Marie, Ernest
TEURA Vétéa
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en
date du 21 février 2014
Activité : maintenance industrielle
Adresse : 20, rue Claude Bernard - Ducos - 98800 Nouméa
Nom commercial : O.M.I
Date de début d'exploitation : 1^{er} mars 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923893
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 954
Identification :
Nom, prénom(s) : Mme TJOHOREDJO Annick, Caroline
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 A 1 011 196 -
n° de gestion 2014 A 80
Date d'immatriculation : 28 février 2014
Renseignements relatifs à la personne physique :
Nationalité : française
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : location de bungalow (40 m²)
Adresse : 1, route Vallée des Erythrines - Moindah - (BP 63 -
98827 Poya) - 98827 Poya

Date de début d'exploitation : 1^{er} février 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923908

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 970

Identification :

Nom, prénom(s) : Mme WETHY Ursula, Marie Line né(e)
KOINDREDI

Numéro d'identification : NOUMEA 2014 A 1 175 793 - n° de
gestion 2014 A 81

Date d'immatriculation : 28 février 2014

Renseignements relatifs à la personne physique :

Nationalité : française

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Activité : petite épicerie

Adresse : Tribu d'Ouara - île Ouen - 98809 Mont-Dore

Date de début d'exploitation : 27 février 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923909

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 971

Identification :

Nom, prénom(s) : Mme TIEOUE Sylviane, Ornella

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 A 1 209 535 -
n° de gestion 2014 A 82

Date d'immatriculation : 28 février 2014

Renseignements relatifs à la personne physique :

Nationalité : française

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Activité : transport d'enfants et de personnes

Adresse : Les Pétroglyphes - (BP 69 - 98829 Thio) - 98829 Thio

Nom commercial : TIEOUE SYLVIANE

Date de début d'exploitation : 27 février 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923614

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 673

Identification :

Dénomination sociale : SCI VIE COOL

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 D 1 205 343 -
n° de gestion 2014 D 22

Date d'immatriculation : 31 janvier 2014

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société civile immobilière

Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : 1, rue Jean Mariotti - 98800 Nouméa

Administration :

Associé(s), gérant(s) :

BOSSARD Dominique, Michel, Georges, Jean-Marie

BOSSARD Lai, Fong né(e) TAN

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Activité : propriété, mise en valeur, aménagement, gestion et
administration de tous biens et droits immobiliers

Adresse : 1, rue Jean Mariotti - 98800 Nouméa

Date de début d'exploitation : 1^{er} janvier 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923044

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 75

Identification :

Dénomination sociale : LA CASE A VIN

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 B 1. 202 464 -
n° de gestion 2014 B 26

Date d'immatriculation : 15 janvier 2014

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Capital : 1 000 000 XPF

Adresse du siège : 4 Rue du Flamboyant - Lotissement Les
Alamandas - Auteuil - (BP 30174 - 98895 Nouméa CEDEX) -
98835 Dumbéa

Administration :

Gérant(s) :

JAMIN Rémo, Karl, Yves

BIRET Franck

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Télé 7 Jours N.C. en date du
8 janvier 2014

Activité : commerce de détail de vin spiritueux, épicerie fine et
accessoires

Adresse : 42, rue Arnold Daly - Magenta - Ouémo (BP 30174 -
98895 Nouméa CEDEX) - 98835 Dumbéa

Nom commercial : LA CASE A VIN

Date de début d'exploitation : 1^{er} mars 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 3 février 2014

Référence de l'annonce : 988923620

Numéro chrono : 679

Identification :

Nom, prénom(s) : M. DAMBREVILLE Sylvio, René

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2009 A 203 208 -
n° de gestion 2009 A 617

Renseignements relatifs à la personne physique :

Adresse : 98835 Dumbéa

Objet de la formalité :
Modification d'activité de l'établissement principal situé 98835
Dumbéa à compter du 1^{er} octobre 2013
Ancienne :
- nakamal ; commerce de gros et détail de kava en poudre
- transport de marchandises diverses non alimentaires
Nouvelle :
- nakamal
- commerce de gros et détail de kava en poudre (activité en
cours de transfert sur la société KAVA DISTRIBUTION qui est
actuellement en cours de formation
- disparition de la branche d'activité : transport de
marchandises diverses non alimentaires

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 3 février 2014

Référence de l'annonce : 988923621
Autre achat, apport, attribution
Numéro chrono : 680
Identification :
Dénomination sociale : LMS
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 B 1 148 246 -
n° de gestion 2012 6 807
Date d'immatriculation : 6 décembre 2012
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 6, rue Henri Dewez - BP 3561 - 98847
Nouméa CEDEX
Administration :
Gérant(s), associé(s) :
ROURE Magda né(e) MACKENZIE
ROURE Philippe, Jacques
Objet de la formalité :
Acquisition d'un fonds à compter du 19 novembre 2013, suite à
la fusion/absorption de la société L'ILLOT BIJOUX (RCS n°
675728), société absorbée, sise 21 rue de l'Alma, par la SARL LMS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 3 février 2014

Référence de l'annonce : 988923629
Numéro chrono : 688
Identification :
Dénomination sociale : VAL ROLDA INVEST
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2008 B 920 835 -
n° de gestion 2008 B 767
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société en nom collectif
Objet de la formalité :
Modification d'activité de rétablissement principal situé 2 rue
de la Garonne, PK 4, 98800 Nouméa à compter du :
Ancienne : réalisation d'un programme de construction
Nouvelle : gestion d'immeubles

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 3 février 2014

Référence de l'annonce : 988923630
Numéro chrono : 689
Identification :
Dénomination sociale : P & H
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2001 B 608 760 -
n° de gestion 2001 B 15
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Adresse du siège : 8, rue de la Zelée - Vallée des Colons -
98800 Nouméa - BP 60 - 98845 Nouméa CEDEX
Administration :
Gérant(s) : HAGEN Pierre, Albert, Nicolas
Objet de la formalité :
Dissolution amiable de la société à compter du 17 décembre
2013
Liquidateur : Mr Pierre HAGEN
Le siège de la liquidation est fixé à : au siège de la société
Journal d'annonces légales : Tél 7 Jours N.C. du 26 décembre
2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 4 février 2014

Référence de l'annonce : 988923632
Numéro chrono : 692
Identification :
Dénomination sociale : PAITA DOCK
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2008 D 899 237 -
n° de gestion 2008 D 188
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile immobilière
Capital : 100 000 XPF
Fusion par absorption de la SOCIETE PAITA DOCK, par la
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MCP IMMO PRIME, 8 rue de
la Gazelle, Magenta, 98800 Nouméa (RCS NOUMEA n° 833 103)
Objet de la formalité :
Fusion par absorption de la SOCIETE PAITA DOCK, par la
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MCP IMMO PRIME,
société civile immobilière (SCI), 8 rue de la Gazelle,
Magenta, 98800 Nouméa (RCS NOUMEA n° 833 103), à
compter du 18 novembre 2013, avec effet rétroactif au 1^{er}
janvier 2013
Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du 18 novembre 2013 :
Nouveau(x) : CHEVAL Frédérique, Jeanne, Sophie, gérant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 4 février 2014

Référence de l'annonce : 988923634
Numéro chrono : 694
Identification :

Dénomination sociale : TEA - WUMA
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 96 C 461 343 - n° de gestion 96 C 461343
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : groupement de droit particulier
Administration :
Mandataire : DIEMENE Gaston
Objet de la formalité :

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 5 février 2014

Référence de l'annonce : 988923640
Numéro chrono : 700
Identification :
Dénomination sociale : NEC-LABEL
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2006 B 809 665 - n° de gestion 2006 B 318
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Objet de la formalité :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 24 décembre 2013 :
Nouveau(x) : DOPPLER Marie-Louise, Yvonne, Denise, gérant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 5 février 2014

Référence de l'annonce : 988923642
Numéro chrono : 702
Identification :
Dénomination sociale : BLUECHAM
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2008 B 886 408 - n° de gestion 2008 B 100
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société par actions simplifiée
Adresse du siège : 101, Promenade Roger Laroque - 98800 Nouméa
Objet de la formalité :
Transfert de l'établissement principal à compter du 1^{er} décembre 2013 :
Ancienne adresse : 1 rue Gabriel Laroque - Anse Vata - 98800 Nouméa
Nouvelle adresse : 101 Promenade Roger Laroque - 98800 Nouméa
Transfert du siège social à compter du 1^{er} décembre 2013 :
Ancienne adresse : 1 rue Gabriel Laroque - Anse Vata - 98800 Nouméa
Nouvelle adresse : 101 Promenade Roger Laroque - 98800 Nouméa

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 5 février 2014

Référence de l'annonce : 988923643

Numéro chrono : 703
Identification :
Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION D'INVESTISSEMENTS DU NORD
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2008 D 923 441 - n° de gestion 2008 D 494
Renseignements relatifs à la personne morale :
Sigle : SCP D'INVESTISSEMENTS DU NORD
Forme juridique : société civile
Administration :
Gérant(s) :
PONIDJA Michel, Poindj
WABEALO Sammuël, Titane
Commissaire aux comptes titulaire : KPMG AUDIT (SARLh)
Commissaire aux comptes suppléant : NGUYEN Lan
Objet de la formalité :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 30 novembre 2013 :
Nouveau(x) :
KPMG AUDIT (SARL), commissaire aux comptes titulaire
NGUYEN Lan, commissaire aux comptes suppléant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 5 février 2019

Référence de l'annonce : 988923644
Numéro chrono : 704
Identification :
Dénomination sociale : SAS VAVOUTO KONIAMBO
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2008 B 923 615 - n° de gestion 2008 B 810
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société par actions simplifiée
Administration :
Président : SCP D'INVESTISSEMENTS DU NORD (Sch) représenté par DIANAI Sylvestre, Millot
Membre de comité : SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION BORD DE MER (CPARTh) représenté par DOUNEZEK Jacques
Membre de comité : SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION DISTRICTS DE BACO ET DE POINDAH (Sch) représenté par NAWARY Georges, Nedjaou
Membre de comité : SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION DU MASSIF (Sch) représenté par FOAWY Félix, Téaou
Membre de comité : SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION DU NORD REUNI (Sch) représenté par BOI Sylvana
Objet de la formalité :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 31 octobre 2013 :
Partant(s) :
TUAIVA Henk, Hira, membre de comité
CHUNG KIN ZIH Eric, Dominique, membre de comité
TEIN Alfred, Millot, Baca, membre de comité
ROBIN Ralph, Loyd, Charles, membre de comité
NAHIET Gilles, Fangio, membre de comité
DOUNEHOTE Julien, Hoalen, membre de comité
Nouveau(x) : SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION BORD DE MER (CPART) représentée par DOUNEZEK Jacques, membre de comité
Nouveau(x) : SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION DISTRICTS DE BACO ET DE POINDAH (SC) représentée par NAWARY Georges

Nedjaou, membre de comité
Nouveau(x) : SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION DU
MASSIF (SC) représentée par FOAWY Félix, Téaou, membre de
comité

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 6 février 2014

Référence de l'annonce : 988923652
Numéro chrono : 713
Identification :
Dénomination sociale : DOCKS CALEDONIENS DE
SANITAIRES DE MARQUE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 88 B 202 374 - n°
de gestion 88 B 202374
Renseignements relatifs à la personne morale :
Sigle : DCSM
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Administration :
Gérant(s) :
VIRCONDELET Albin, Louis-Philippe
VIRCONDELET Pierre, Louis, Joseph
VIRCONDELET Laurent, Maurice, Marcel
Commissaire aux comptes titulaire :
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT CALEDONIE
(SELARLh)
Objet de la formalité :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du 1^{er} janvier 2014 :
Partant(s) : VIRCONDELET Nicole, Jeanne, Henriette, gérant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 6 février 2014

Référence de l'annonce : 988923653
Numéro chrono : 714
Identification :
Dénomination sociale : P.L.A
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 93 B 376 707 - n°
de gestion 93 B 376707
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Administration :
Gérant(s) :
VIRCONDELET Pierre, Louis, Joseph
VIRCONDELET Laurent, Maurice, Marcel
Objet de la formalité :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du 1^{er} janvier 2014 :
Partant(s) : VIRCONDELET Albin, Louis, Philippe, gérant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 6 février 2014

Référence de l'annonce : 988923654
Numéro chrono : 715

Identification :
Dénomination sociale : IMAGES AND CO
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 83 B 091 256 - n°
de gestion 83 B 91256
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Administration :
Gérant(s) :
CLUZEAU Jean-Marc
CUENET Jean-Pierre, Marie, Pascal
Objet de la formalité :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du 10 décembre 2013 :
Nouveau(x) : CUENET Jean-Pierre, Marie, Pascal, gérant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 6 février 2014

Référence de l'annonce : 988923655
Numéro chrono : 716
Identification :
Dénomination sociale : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE
LA BAIE DE LA MOSELLE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 87 B 178 582 - n°
de gestion 87 B 178582
Renseignements relatifs à la personne morale :
Sigle : SODEMO
Forme juridique : société anonyme d'économie mixte
Administration :
Président du conseil d'administration, administrateur : VILLE
DE NOUMEA () représenté par WASMAN Jean
Directeur général : LE BRUN François, Pierre, Marie
Administrateur(s) :
FRAREIN-LA-MICHELLAZ Maryse, Brigitte né(e) MORLET
PORT AUTONOME DE NOUVELLE-CALÉDONIE ()
représenté par PIQUEMAL Hubert
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS () représenté
par LEGER Benoît, Bruno
MARY D'ENTREPRISES (SARLh) représenté par HELMY
Sylvie, Nathalie
BLAISE Philippe, Raymond, Yves
CASSIER Laurent, Pierre, Raymond
DEVILLERS Luc, Henri, Claude
DE GRESLAN Frédéric, Jean, Michel
YAMAMOTO Louis, André, Marie
PORT AUTONOME DE NOUVELLE-CALÉDONIE ()
représenté par URBAIN François, Roger, Désiré
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ()
représenté par DESPLAT André
Commissaire aux comptes titulaire : OCEA NOUVELLE
CALÉDONIE AUDIT (SARLh)
Commissaire aux comptes suppléant : KLOTZ Anne-Marie
né(e) CLEMENS
Objet de la formalité :

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 7 février 2014

Référence de l'annonce : 988923415
Numéro chrono : 467
Identification :

Dénomination sociale : SARL XPRO
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 B 1 117 662 -
n° de gestion 2012 B 293
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Objet de la formalité :
Mise en sommeil de la société à compter du 9 décembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 7 février 2014

Référence de l'annonce : 988923433
Numéro chrono : 485
Identification :
Dénomination sociale : ALRUIZ
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 B 1 149 392 -
n° de gestion 2012 B 832
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Objet de la formalité :
Mise en sommeil de la société à compter du 1^{er} décembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 7 février 2014

Référence de l'annonce : 988923476
Numéro chrono : 527
Identification :
Dénomination sociale : MONALU
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2008 B 887 031 -
n° de gestion 2008 B 115
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Objet de la formalité :
Mise en sommeil de la société à compter du 17 décembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 7 février 2014

Référence de l'annonce : 988923541
Numéro chrono : 594
Identification :
Dénomination sociale : GH LOCATION
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 B 1 143 601 -
n° de gestion 2012 B 742
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Objet de la formalité :
Mise en sommeil de la société à compter du 31 décembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 7 février 2014

Référence de l'annonce : 988923663
Numéro chrono : 724

Identification :
Dénomination sociale : DERMA DIFFUSION
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2011 B 1 097 823 -
n° de gestion 2011 B 1864
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Adresse du siège : 10, rue Bouquet de la Grye - Vallée des
Colons - (BP 8845 - 98807 Nouméa CEDEX) - 98800 Nouméa
Objet de la formalité :
Transfert du siège social à compter du 1^{er} novembre 2013 :
Ancienne adresse : 10 bis rue Faidherbe - Faubourg Blanchot -
BP 8846 - 98807 Nouméa CEDEX
Nouvelle adresse : 10 rue Bouquet de la Grye - Vallée des
Colons - (BP 8846 - 98807 Nouméa CEDEX) - 98800 Nouméa
Transfert de l'établissement principal à compter du 1^{er} novembre
2013 :
Ancienne adresse : 10 bis rue Faidherbe - Faubourg Blanchot -
BP 8846 - 98807 Nouméa CEDEX
Nouvelle adresse : 10 rue Bouquet de la Grye - Vallée des
Colons - (BP 8846 - 98807 Nouméa CEDEX) - 98800 Nouméa

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 7 février 2014

Référence de l'annonce : 988923669
Numéro chrono : 730
Identification :
Dénomination sociale : SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA
NOUVELLE CALEDONIE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 71 B 035 204 - n°
de gestion 71 B 35204
Renseignements relatifs à la personne morale :
Sigle : SECAL
Forme juridique : société anonyme d'économie mixte
Objet de la formalité :
Transfert d'un établissement complémentaire à compter du
11 décembre 2013 :
Ancienne adresse : 31 avenue des Départs - Dumbéa Sur Mer -
98835 Dumbéa
Nouvelle adresse : 70 rue de la France Australe - Dumbéa Sur
Mer - 98835 Dumbéa
Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du 11 décembre 2013 :
Nouveau(x) : YEIWENE Damien, Catrémel, président du
conseil d'administration
Changement de qualité : BRIAL Gil, Vic, devient
administrateur représentant la Province Sud
Modifié : GAUCI Pascal, commissaire du gouvernement
Modifié : L'ETAT FRANCAIS représentée par BROT Jean-
Jacques, administrateur
Modifié : AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT
représentée par BRETON Hervé, Jean-Marie, administrateur
Modifié : VILLE DE NOUMEA représentée par LE GOFF
Tiaré, Gaëlle, administrateur

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 10 février 2014

Référence de l'annonce : 988923641
Numéro chrono : 701

Identification :

Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE AGRICOLE LES TAMARIS

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2002 D 672 170 - n° de gestion 2002 D 267

Renseignements relatifs à la personne morale :

Sigle : SCA LES TAMARIS

Forme juridique : société civile

Adresse du siège : 232, allée du Gommier - lotissement les 3 Vallées - 98890 Païta

Objet de la formalité :

Transfert du siège social à compter du 16 novembre 2013 :

Ancienne adresse : Lot n° 202 & n° 203 - Section Haute - Pouébo - 98870 Bourail

Nouvelle adresse : 232 allée du Gommier - lotissement les 3 Vallées - 98890 Païta

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 16 novembre 2013 :

Partant(s) : LE SAUX Jean-Yves, François, René, gérant

Transfert de l'établissement principal à compter du 16 novembre 2013 :

Ancienne adresse : Lot n° 202 & n° 203 - Section Haute - Pouébo - 98870 Bourail

Nouvelle adresse : 232 allée du Gommier - lotissement les 3 Vallées - 98890 Païta

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS

Publicité éditée le 10 février 2014

Référence de l'annonce : 988923689

Numéro chrono : 750

Identification :

Dénomination sociale : CARRACHE SARL

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2008 8 908 772 - n° de gestion 2008 B 520

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 10, rue Jean-Pierre Lapous - BP 10786 - 98805 Nouméa CEDEX

Administration :

Liquidateur : CARRACHE Frédéric, Jean, Marcel

Objet de la formalité :

Dissolution amiable de la société à compter du 31 janvier 2014

Liquidateur : M. CARRACHE Frédéric

Le siège de la liquidation est fixé à : 26 rue Lorient De Rouvray - 98800 Nouméa

Journal d'annonces légales : Télé 7 Jours N.C. du 2 janvier 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS

Publicité éditée le 10 février 2014

Référence de l'annonce : 988923690

Numéro chrono : 751

Identification :

Dénomination sociale : SOCIETE CHRISTIAN GIMET

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 76 B 057 703 - n° de gestion 76 B 57703

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 28, rue Ampère - Ducos - 98800 Nouméa

Administration :

Gérant, liquidateur : GIMET Christian

Objet de la formalité :

Dissolution amiable de la société à compter du 16 novembre 2013

Liquidateur : GIMET Christian

Le siège de la liquidation est fixé à : au siège de la société

Journal d'annonces légales : Télé 7 Jours N.C. du 2 janvier 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS

Publicité éditée le 10 février 2014

Référence de l'annonce : 988923691

Numéro chrono : 752

Identification :

Dénomination sociale VALLEE DE LA CARICOUAMBERE

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2001 D 615 351 - n° de gestion 2001 D 45

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société civile

Adresse du siège : Route du Barrage - Quartier de la Roche Blanche - BP 1419 - 98890 Païta

Administration :

Liquidateur : GONTARD Philippe, Jacques, Marie

Objet de la formalité :

Dissolution amiable de la société à compter du 13 décembre 2013

Liquidateur : GONTARD Philippe, Jacques, Marie

Le siège de la liquidation est fixé à : au siège de la société

Journal d'annonces légales : Télé 7 Jours N.C. du 26 décembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS

Publicité éditée le 10 février 2014

Référence de l'annonce : 988923692

Numéro chrono : 753

Identification :

Dénomination sociale : M.C. CONSTRUCTION

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2000 B 592 949 - n° de gestion 2000 B 251

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 56, rue Henri Bonneaud - N'Géa - BP 3057 - 98846 Nouméa CEDEX

Administration :

Liquidateur : CHANIOUX Régine, Viviane né(e) BENETAUD

Objet de la formalité :

Dissolution amiable de la société à compter du 31 décembre 2013

Liquidateur : CHANIOUX Régine, Viviane

Le siège de la liquidation est fixé à : au siège de la société

Journal d'annonces légales : Télé 7 Jours N.C. du 2 janvier 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 10 février 2014

Référence de l'annonce : 988923693
Numéro chrono : 754
Identification :
Dénomination sociale : CAFE CAPPUCCINO
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2009 5 985 036 -
n° de gestion 2009 B 981
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Objet de la formalité :
Modification d'activité de l'établissement principal situé 24 rue
d'Austerlitz, Galerie NOUMEA CENTRE, 98800 Nouméa à
compter du :
Ancienne : restauration
Nouvelle : boulangerie, pâtisserie, sandwicherie

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 10 février 2014

Référence de l'annonce : 988923695
Numéro chrono : 757
Identification :
Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
LES PALMIERS DE POUEMBOUT
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2001 D 620 286 -
n° de gestion 2001 D 78
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile immobilière
Adresse du siège : Lot 362 Rive Droite - BP 177 - 98825
Pouembout
Objet de la formalité :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du 20 décembre 2013 :
Partant(s) :
BRESSLER Maureen, Luisa, Jeanne, gérant
BOUSQUET Sylvie, Odette, gérant
Modifié : BRESSLER Stéphane, René, Antoine, gérant
Précision sur l'adresse du siège et de rets principal :
Lot 362 - Rive Droite - BP 177 - 98825 Pouembout

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 10 février 2014

Référence de l'annonce : 988923696
Numéro chrono : 758
Identification :
Dénomination sociale : CABINET Drs LOUIS ET DIRHEIMER
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2006 B 781 344 -
n° de gestion 2006 B 167
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société d'exercice libéral à responsabilité
limitée
Administration :

Gérant(s) : HANNA Vincent, Gaston, Yves
Objet de la formalité :
Changement de dénomination à compter du 1^{er} janvier 2014
Ancienne : CABINET Drs LOUIS ET DIRHEIMER
Nouvelle : CABINET Drs LOUIS ET DIRHEIMER
Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du 1^{er} janvier 2014 :
Partant(s) :
LOUIS Michel, Vincent, Albert, gérant
DIRHEIMER Jean, Marie, Joseph, gérant
Nouveau(x) : HANNA Vincent, Gaston, Yves, gérant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 10 février 2014

Référence de l'annonce : 988923698
Numéro chrono : 760
Identification :
Dénomination sociale : SOCIETE D'EXPLOITATION
NOUMEA ELECTRO DIESEL
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 87 B 161 836 - n°
de gestion 87 B 161836
Renseignements relatifs à la personne morale :
Sigle : S.E.N.E.D
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Administration :
Gérant(s) : MONNIER Jacques, Marcel
Objet de la formalité :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du 1^{er} janvier 2014
Partant(s) : KATIDJO Catherine, Suzanne, Georgette, gérant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 10 février 2014

Référence de l'annonce : 988923700
Numéro chrono : 762
Identification :
Dénomination sociale : MAYU-B
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2008 8 903 526 -
n° de gestion 2008 B 426
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée à associé
unique
Capital : 500 000 XPF
Fusion - l236-1 à compter du 1^{er} avril 2013 :
Personne(s) morale(s) ayant participé à l'opération
MAYU B, société à responsabilité limitée, rue Gally
Passebosc, 98880 La foa (RCS ())
TRANSPORT B, société à responsabilité limitée, (SARLV),
(RCS ())
Objet de la formalité :
Fusion - l236-1 à compter du 1^{er} avril 2013:
Personne(s) morale(s) ayant participé à l'opération :
MAYU B SARL, (SARLPU), rue Gally Passebosc, 98880 La
foa (RCS)
TRANSPORT B, société à responsabilité limitée, (RCS ())

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 10 février 2014

Référence de l'annonce : 988923706
Numéro chrono : 769
Identification :
Dénomination sociale : SECOTINE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2011 B 1 044 007 -
n° de gestion 2011 B 981
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Adresse du siège : 2, rue Signal - Résidence Corail - BP 8990 -
98807 Nouméa CEDEX
Objet de la formalité :
Dissolution anticipée sans liquidation (transmission
universelle de patrimoine) :
Décision de l'associé unique en date du 19 septembre 2013
Dénomination de l'associé unique : la société MULTIPLEX
(920 504)
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes du
3 octobre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 10 février 2014

Référence de l'annonce : 988923710
Numéro chrono : 773
Identification :
Nom, prénom(s) : M. POMMIER Edouard, François, Marie
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 A 708 610 -
n° de gestion 2013 A 266
Renseignements relatifs à la personne physique :
Adresse : 73, rue des Flamboyants - 31 lotissement Galinié -
98809 Mont-Dore
Objet de la formalité :
Modification de l'enseigne à compter du 2 janvier 2014 :
Ancienne(s) : DOUDABAR
Nouvelle(s) : so doud
Modification du nom commercial à compter du 2 janvier 2014 :
Ancien : DOUDABAR
Nouveau(x) : so doud
Adjonction d'activité de l'établissement principal situé 73 rue
des Flamboyants, 31 lotissement Galinié, 98809 Mont-Dore à
compter du 2 janvier 2014 :
Ancienne : salon de thé
Nouvelle : salon de thé - simulateurs de formules 1 - snaking - kawa
Transfert de l'entreprise à compter du 2 janvier 2014 :
Ancienne adresse : 1 impasse des Pensées - 98800 Nouméa
Nouvelle adresse : 73 rue des Flamboyants - 31 lotissement
Galinié - 98809 Mont-Dore

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 10 février 2014

Référence de l'annonce : 988923713

Numéro chrono : 776
Identification :
Dénomination sociale : TEZOR AMBULANCE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 B 1 200 583 -
n° de gestion 2013 B 897
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée à associé
unique
Objet de la formalité :
Modification de la date de début d'activité à compter du :
Ancienne : 1^{er} février 2014
Nouvelle : 1^{er} août 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 11 février 2014

Référence de l'annonce : 988923213
Numéro chrono : 244
Identification :
Dénomination sociale : SPEED SERVICES
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2010 B 1 003 318 -
n° de gestion 2010 B 230
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 47, avenue des Géomètres Pionniers -
Panda 2 - (BP 645 - 98846 Nouméa CEDEX) - 98835 Dumbéa
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Activité : travaux de protection des aciers et des bétons,
notamment, le sablage, la métallisation, les revêtements et les
peintures industrielles
Adresse : 47, avenue des Géomètres Pionniers - Panda 2 -
98835 Dumbéa
Nom commercial : SPEED SERVICES
Objet de la formalité :
Fusion - 1236-1 à compter du 19 décembre 2013 :
Personne(s) morale(s) ayant participé à l'opération :
SPEED SERVICES, société à responsabilité limitée (SARL), 9
rue du Capitaine Bois, lotissement 6, Nouville Plaisance, BP 645,
98845 Nouméa CEDEX, (RCS NOUMEA (9812) 438 549)
Modification de l'objet social à compter du 19 décembre 2013 :
Ancien :
- l'exécution et la réalisation de tous travaux de protection des
aciers et bétons, notamment le sablage, la métallisation, les
revêtements et les peintures industrielles et plus généralement,
tous travaux du bâtiment
- l'acquisition sous quelque forme que ce soit, la propriété,
l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers
ainsi que de toute valeur mobilière, titre de participation, action
et biens et droits immobiliers de toute nature..
Nouveau(x) :
- l'exécution et la réalisation de tous travaux de protection des
aciers et bétons, notamment le sablage, la métallisation, les
revêtements et les peintures industrielles et plus généralement,
tous travaux du bâtiment
- l'exécution et la réalisation de tous travaux de maintenance,
de réparation, de protection et d'amélioration des machines, des
installations et des structures contre l'érosion, la corrosion,
l'abrasion, l'usure et les agressions chimiques et
environnementales ; la protection des sols industriels et
commerciaux ; la conception et réparation de matériaux
composites ; le traitement anticorrosion par peinture

Changement de dénomination à compter du 19 décembre 2013 :
Ancienne : SOCA
Nouvelle : SPEED SERVICES
Modification du nom commercial à compter du 19 décembre 2013 :

Ancien : SOCA
Nouveau(x) : SPEED SERVICES
Modification de l'enseigne à compter du 19 décembre 2013 :
Ancienne(s) : SOCA
Nouvelle(s) : SPEED SERVICES
Transfert du siège social à compter du 19 décembre 2013 :
Ancienne adresse : 124 Avenue de Normandie - Pointe à la Dorade - 98835 Dumbéa - BP 2162 - 98874 Mont-Dore
Nouvelle adresse : 47 avenue des Géomètres Pionniers - Panda 2 - (BP 645 - 98846 Nouméa CEDEX) - 98835 Dumbéa
Transfert de l'établissement principal à compter du 19 décembre 2013 :

Ancienne adresse : 124 Avenue de Normandie - Pointe à la Dorade - 98835 Dumbéa
Nouvelle adresse : 47 avenue des Géomètres Pionniers - Panda 2 - (BP 645 - 98846 Nouméa CEDEX) - 98835 Dumbéa
Modification d'activité de l'établissement principal situé 47 avenue des Géomètres Pionniers, Panda 2, 98835 Dumbéa à compter du 19 décembre 2013 :
Ancienne : holding non financier
Nouvelle : travaux de protection des aciers et des bétons, notamment, le sablage, la métallisation, les revêtements et les peintures industrielles

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 11 février 2014

Référence de l'annonce : 988923714
Numéro chrono : 777
Identification :
Dénomination sociale : CLABRLIE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 83 D 093 062 - n° de gestion 83 D 93062
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile
Adresse du siège : 207 rue Bénébig - RT 13 - Vallée des Colons - (BP 3018 - 98846 Nouméa CEDEX) - 98800 Nouméa
Objet de la formalité :
Modification de l'intitulé de l'adresse du siège et de l'établissement (sans transfert) :
Ancien : Vallée des Colons - RT 13 - n° 207 - 98800 Nouméa
Nouveau : 207 rue Bénébig - RT 13 - Vallée des Colons - (BP 3018 - 98846 Nouméa CEDEX) - 98800 Nouméa

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 11 février 2014

Référence de l'annonce : 988923717
Numéro chrono : 780
Identification :
Dénomination sociale : LE VEILLEUR
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 B 1 162 924 - n° de gestion 2013 B 217

Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Adresse du siège : Morcellement Hénin - lot n° 2 - Mont-Mou - (BP 14488 - 98803 Nouméa CEDEX) - 98890 Païta
Objet de la formalité :
Transfert de l'établissement principal à compter du 12 décembre 2013 :
Ancienne adresse : 20 rue Paul Harris - Résidence Aubertin - Vallée des Colons - 98800 Nouméa
Nouvelle adresse : Morcellement Hénin - lot n° 2 - Mont-Mou - (BP 14488 - 98803 Nouméa CEDEX) - 98890 Païta
Transfert du siège social à compter du 12 décembre 2013 :
Ancienne adresse : 20 rue Paul Harris - Résidence Aubertin - Vallée des Colons - 98800 Nouméa
Nouvelle adresse : Morcellement Hénin - lot n° 2 - Mont-Mou - (BP 14488 - 98803 Nouméa CEDEX) - 98890 Païta

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 11 février 2014

Référence de l'annonce : 988923719
Numéro chrono : 782
Identification :
Dénomination sociale : SECRET BY MELROSE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 B 1 200 096 - n° de gestion 2013 B 909
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Établissement principal reçu en location-gérance
Objet de la formalité :
Établissement principal reçu en location gérance à compter du 29 novembre 2013 :
Le fonds situé 20 Avenue du Maréchal Foch, Centre Ville, 98800 Nouméa est reçu en location-gérance
Nom du loueur du fonds : Mme Virginie TRINH épouse NGUYEN (478 081)

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 11 février 2014

Référence de l'annonce : 988923721
Numéro chrono : 784
Identification :
Dénomination sociale : CF2I, société en liquidation
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 B 1 192 681 - n° de gestion 2013 8 776
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Adresse du siège : 88, rue Alfred Edighoffer - Doniambo - (BP 3561 - 98846 Nouméa CEDEX) - 98800 Nouméa
Administration :
Gérant(s) :
ROURE Philippe, Jacques
CAPELLI Boris, Teiva
Objet de la formalité :
Dissolution amiable de la société à compter du 16 décembre 2013

Liquidateur : M Philippe ROURE demeurant 6 rue Henri Dewez, Anse-Vata, 98800 Nouméa
Le siège de la liquidation est fixé à : 88 rue Alfred Edighoffer - (BP 3561 - 98846 Nouméa CEDEX)
Journal d'annonces légales : Tél 7 Jours N.C. 26 décembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 11 février 2014

Référence de l'annonce : 988923716
Numéro chrono : 779
Identification :
Nom, prénom(s) : M. NGUYEN Etienne
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2001 A 509 992 - n° de gestion 2001 A 206
Renseignements relatifs à la personne physique :
Adresse : 19 RT 1 - Vallée du Tir - 98800 Nouméa
Objet de la formalité :
Modification de l'enseigne à compter du 15 octobre 2013 :
Ancienne(s) : CHEZ CLAUDE
Nouvelle(s) : SNACK RENAISSANCE
Suppression partielle d'activité de l'établissement principal situé 19 RT 1, Vallée du Tir, Nouméa à compter du 15 octobre 2013
Ancienne : snack, billard
Nouvelle : snack

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 11 février 2014

Référence de l'annonce : 988923718
Numéro chrono : 781
Identification :
Dénomination sociale : OUIZ !
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 B 1 172 444 - n° de gestion 2013 B 411
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Modification survenue sur le nom commercial et
Objet de la formalité :
Modification de l'enseigne à compter du 8 janvier 2014 :
Modification du nom commercial à compter du 8 janvier 2014 :
Ancien : OUIZ !
Nouveau(x) : OUIZ ! / ETICKET NC

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 11 février 2014

Référence de l'annonce : 988923720
Numéro chrono : 783
Identification :
Dénomination sociale : GARAGE HLB
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 B 1 100 767 - n° de gestion 2012 B 41

Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Objet de la formalité :

Modification de l'enseigne à compter du 1^{er} janvier 2014 :

Modification d'activité de l'établissement principal situé 31 impasse Balard, Zone Industrielle de Ducos, 98800 Nouméa à compter du 1^{er} janvier 2014

Ancienne : réparation, entretien de tous types de véhicules, chaudronnerie, ferronnerie, achat, vente, importation de pièces détachées de tous véhicules

Nouvelle :

- la réparation et l'entretien de tous véhicules de tourisme, utilitaires et de poids lourds

- l'achat, la vente, l'échange, l'importation de toutes pièces détachées pour véhicules de tourisme, utilitaires et poids lourds. Tôlerie peinture tous types. Location véhicules et matériels. Transport véhicules et matériels divers

- l'achat, la vente, l'échange, l'importation de tous véhicules de tourisme, utilitaires et de poids lourds

- toutes opérations de soudage, meulage, sablage et plus généralement toutes opérations de chaudronnerie et ferronnerie

- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en charge de location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes

Modification de l'objet social à compter du 1^{er} janvier 2014 :

Ancien :

- la réparation et l'entretien de tous véhicules de tourisme, utilitaires et de poids lourds

- l'achat, la vente, l'échange, l'importation de toutes pièces détachées pour véhicules de tourisme, utilitaires et poids lourds.

- l'achat, la vente, l'échange, l'importation de tous véhicules de tourisme, utilitaires et de poids lourds

- toutes opérations de soudage, meulage, sablage et plus généralement toutes opérations de chaudronnerie et ferronnerie

- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en charge de location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes

Nouveau(x) :

- l'achat, la vente, l'échange, l'importation de toutes pièces détachées pour véhicules de tourisme, utilitaires et poids lourds

- l'achat, la vente, l'échange, l'importation de tous véhicules de tourisme, utilitaires et de poids lourds

- toutes opérations de soudage, meulage, sablage et plus généralement toutes opérations de chaudronnerie et ferronnerie

- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en charge de location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 11 février 2014

Référence de l'annonce : 988923723
Numéro chrono : 787
Identification :
Dénomination sociale : ADDICT CONNECTION
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2009 B 969 279 -
n° de gestion 2009 B 699
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Adresse du siège : 1, rue Bichat - Quartier Latin - 98800 Nouméa
Administration :
Liquidateur : ALPHONSE Yoland, Jean-Luc
Objet de la formalité :
Dissolution amiable de la société à compter du 27 décembre 2013
Liquidateur : M. ALPHONSE Yoland, Jean-Luc
Le siège de la liquidation est fixé à : C/° Weimann & Associates -
21 Boulevard Extérieur - Faubourg Blanchot - 98800 Nouméa
Journal d'annonces légales : Tél 7 jours du 2 janvier 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 11 février 2014

Référence de l'annonce : 988923725
Numéro chrono : 789
Identification :
Dénomination sociale : LA CAVE DE PAITA
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 B 1 166 694 -
n° de gestion 2013 8 271
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Objet de la formalité :
Modification de l'enseigne à compter du 1^{er} janvier 2014 :
Ancienne(s) : LIBRE SERVICE LE QUARTIER
Nouvelle(s) : LA CAVE DE PAÏTA
Modification de la date de début d'activité à compter du 1^{er} janvier 2014 :
Ancienne : 1^{er} juin 2013
Nouvelle : 1^{er} janvier 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 11 février 2014

Référence de l'annonce : 988923726
Numéro chrono : 790
Identification :
Dénomination sociale : K. NAKA ASSISTANT SERVICE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2009 B 959 916 -
n° de gestion 2009 B 522
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Adresse du siège : 18, rue du Luxembourg - Anse Vata -
BP 18440 - 98857 Nouméa CEDEX
Administration :
Liquidateur : NAKAGAWA Koji
Dissolution de la société
Objet de la formalité :
Dissolution amiable de la société à compter du 27 décembre 2013
Liquidateur : M. Koji NAKAGAWA
Le siège de la liquidation est fixé à : 18 Rue du Luxembourg -
(BP 18440 - 98857 Nouméa CEDEX)
Journal d'annonces légales : Tél 7 Jours du 2 janvier 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 11 février 2014

Référence de l'annonce : 988923728
Numéro chrono : 792
Identification :
Dénomination sociale : SC KOUCO INVEST
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2011 D 1 092 527 -
n° de gestion 2011 D 1063
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile
Objet de la formalité :
Modification d'activité de l'établissement principal situé 37
impasse des Avocats, lotissement Les Horizons, Yahoué,
98809 Mont-Dore à compter du 31 décembre 2013
Ancienne : réalisation du suivi d'un programme de
construction
Nouvelle : gestion de biens immobiliers à usage d'habitation

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 11 février 2014

Référence de l'annonce : 988923730
Numéro chrono : 794
Identification :
Dénomination sociale : PONY EXPRESS NC
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2003 B 688 242 -
n° de gestion 2003 B 155
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Adresse du siège : le Village - BP 836 - 98860 Koné

Radiation du RCS

Date d'effet de la radiation : 31 décembre 2013

Fusion avec PACIFIC CAR (0920504)

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS

Publicité éditée le 11 février 2014

Référence de l'annonce : 988923731

Numéro chrono : 795

Identification :

Dénomination sociale : DUTEX

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 B 1 136 134 -
n° de gestion 2012 B 634

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Objet de la formalité :

Décision de non dissolution de la société, après constat que ses capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à compter du 4 décembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS

Publicité éditée le 11 février 2014

Référence de l'annonce : 988923732

Numéro chrono : 796

Identification :

Dénomination sociale : VAICO

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 B 1 138 585 -
n° de gestion 2012 B 667

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Objet de la formalité :

Décision de non dissolution de la société, après constat que ses capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à compter du 31 décembre 2013

Mise en sommeil de la société à compter du 31 décembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS

Publicité éditée le 11 février 2014

Référence de l'annonce : 988923733

Numéro chrono : 797

Identification :

Dénomination sociale : BOARDHOUSE S.A.S

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 B 1 149 798 -
n° de gestion 2012 B 843

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société par actions simplifiée

Objet de la formalité :

Modification de l'enseigne à compter du 18 décembre 2013 :

Modification du nom commercial à compter du 18 décembre 2013 :

Nouveau : TWENTYG

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS

Publicité éditée le 11 février 2014

Référence de l'annonce : 988923734

Numéro chrono : 798

Identification :

Dénomination sociale : SCI TRBM

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 D 1 175 355 -
n° de gestion 2013 D 197

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société civile immobilière

Capital : 105 500 000 XPF

Administration :

Gérant(s) : CALEDONIENNE D'INGENIERIE (SASH)

Objet de la formalité :

Augmentation de capital à compter du 20 décembre 2013

Ancien : 200000 XPF

Nouveau(x) : 105 500 000 XPF

Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du 20 décembre 2013 :

Nouveau(x) : CALEDONIENNE D'INGENIERIE (SAS), gérant

Changement de qualité : MARCHAND Bernard, Noël,
Jacques, associé, gérant devient associé

Changement de qualité : RENDU Thibault, Pierre, François,
Marie, associé, gérant devient associé

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS

Publicité éditée le 14 février 2014

Référence de l'annonce : 988923758

Numéro chrono : 821

Identification :

Dénomination sociale : BALLANDE

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 92 B 326 785 - n°
de gestion 92 B 326785

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société par actions simplifiée

Adresse du siège : 20, rue Jean-Baptiste Dezarnaulds - 98800
Nouméa

Objet de la formalité :

Etablissement complémentaire donné en location gérance à
compter du 1^{er} octobre 2013 :

Le fonds situé 21 - 23 rue de l'Alma, 98800 Nouméa,
(BISTRO ALMA) est donné en location-gérance à la SOCIETE
NOUVELLE PERFECTA (RCS 059 923)

Modification d'activité de l'établissement principal situé 63 rue
Fernand Forest, Ducos, Immeuble Le Plexus, 98800 Nouméa à
compter du 1^{er} octobre 2013

Ancienne : marchandises diverses

Nouvelle : administration de l'entreprise

Fermeture des établissements complémentaires situés :

- rue de l'Alma - 98800 Nouméa (BALLANDE ALMA)

- 101 route du Port Despointes - Faubourg Blanchot - 98800

Nouméa (MAXI %)

- 98800 Nouméa (BALLANDE N'GEA)

à compter du 1^{er} octobre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 14 février 2014

Référence de l'annonce : 988923762
Numéro chrono : 825
Identification :
Dénomination sociale : INGENIERIE CENTRALES
ENERGETIQUES
Numéro d'identification : R.C.S. BOBIGNY 881 581
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Adresse du siège : 86, avenue des Verveines - 93370 Montfermeil
Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 30 septembre 2013
Objet de la formalité : cessation d'activité

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 17 février 2014

Référence de l'annonce : 988923774
Numéro chrono : 837
Identification :
Dénomination sociale : SARL OPTIQUE BOULARI
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 8 1 143 171 -
n° de gestion 2012 B 737
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée à associé
unique
Administration :
Gérant(s), associé(s) : REIGNAULT Benoît, Stéphane
Gérant(s) : PELLETIER Virginie
Objet de la formalité :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du :
Nouveau(x) : PELLETIER Virginie, gérant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 19 février 2014

Référence de l'annonce : 988923797
Numéro chrono : 846
Identification :
Dénomination sociale : IMMO NOUMEA
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2010 B 1 041 755 -
n° de gestion 2010 B 943
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Objet de la formalité :
Modification d'activité de l'établissement principal situé 7 rue
Paul Cane, 98800 Nouméa à compter du 6 décembre 2013
Ancienne : agence immobilière
Nouvelle : marketing, merchandising, conseil commercial

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 20 février 2014

Référence de l'annonce : 988923818
Numéro chrono : 857
Identification :
Dénomination sociale : L2M
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2007 B 865 907 -
n° de gestion 2007 B 566
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Administration :
Gérant(s), associé(s) : LECHANTEUR-SOCCI Stéphane,
Michel, Elie
Nom commercial : DEPANN' EXPRESS
Objet de la formalité :
Adjonction d'activité par acquisition partielle d'un fonds à
la société MCL IMPORT SARL (RCS 938 837), à compter du
15 août 2011
Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du 1^{er} septembre 2013 :
Partant(s) : BRINON Bianca, Jocelyne, gérant, associé

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 21 février 2014

Référence de l'annonce : 988923824
Numéro chrono : 863
Identification :
Nom, prénom(s) : GENCO Roberto
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2001 A 155 390 -
n° de gestion 2001 A 383
Renseignements relatifs à la personne physique :
Adresse : Immeuble Pentecost - 9 rue d'Austerlitz - Nouméa -
98800 Nouméa
Objet de la formalité :
La Cour d'Appel de Nouméa, a, par arrêt rendu le 26 mai 2005,
Confirmé le jugement du 19 mai 2004, en ce qu'il a prononcé une
interdiction de gérer pour une durée de cinq ans à l'encontre de
M. Roberto GENCO, né le 5 mai 1965 à Briey (Meurthe et
Moselle) demeurant 50 lotissement Poncer, Katiramona, 98830
Dumbéa

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923853
Numéro chrono : 912
Identification :
Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
TAMARIS 135 136
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 D 1 162 866 -
n° de gestion 2013 D 85
Renseignements relatifs à la personne morale :
Sigle : SCI TAMARIS 135 136

Forme juridique : société civile immobilière
 Capital : 98 200 000 XPF
 Administration :
 Associé, gérant : CALEDONIENNE D'INGENIERIE (SASh)
 Objet de la formalité :
 Augmentation de capital à compter du 13 décembre 2013 :
 Ancien : 200 000 XPF
 Nouveau(x) : 98 200 000 XPF
 Modification de l'objet social à compter du 13 décembre 2013 :
 Ancien :
 Nouveau :
 Modification relative aux associés à compter du 13 décembre 2013 :
 Partant(s) :
 VAN RYSWYCK Nathalie, Marie, Noëlle, gérant, associé
 MIRETTI Carole, Marguerite, Augusta, Edmée, gérant, associé
 Nouveau(x) :
 CALEDONIENNE D'INGENIERIE (SAS), associé, gérant
 STE CIVILE TAMARIS INVEST (SC), associé
 ETABLISSEMENTS CHARIERRE (SARL), associé
 Augmentation de capital à compter du 13 décembre 2013 :
 Ancien : 200 000 XPF
 Nouveau(x) : 98 200 000 XPF
 Modification relative aux associés à compter du 13 décembre 2013 :
 Nouveau(x) :
 CALEDONIENNE D'INGENIERIE (SAS), associé, gérant
 STE CIVILE TAMARIS INVEST (SC), associé
 ETABLISSEMENTS CHARIERRE (SARL), associé
 Supprimé : MIRETTI Carole, Marguerite, Augusta, Edmée, gérant, associé
 Supprimé : VAN RYSWYCK Natahlie (associé)

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
 Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923854
 Numéro chrono : 913
 Identification :
 Dénomination sociale : CMI KLEIN
 Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2009 B 932 608 -
 n° de gestion 2009 B 61
 Renseignements relatifs à la personne morale :
 Forme juridique : société à responsabilité limitée
 Transfert de l'établissement principal
 Objet de la formalité :
 Transfert de l'établissement principal à compter du 9 janvier 2014 :
 Ancienne adresse : 3 rue Papin - Ducos - 98800 Nouméa
 Nouvelle adresse : 30 route de la Baie des Dames - 4^e étage -
 Tour du centre - Ducos - 98800 Nouméa

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
 Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923855
 Numéro chrono : 914

Identification :
 Dénomination sociale : SARL CYRUS
 Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 B 1 154 483 -
 n° de gestion 2013 B 77
 Renseignements relatifs à la personne morale :
 Forme juridique : société à responsabilité limitée
 Administration :
 Gérant(s), associé(s) : MARTIN William, Paul, Albert
 Gérant(s) : BERTINETTI Stéphane, Henry
 Objet de la formalité :
 Modification relative aux personnes dirigeantes et non
 dirigeantes à compter du 28 juin 2013 :
 Nouveau(x) : BERTINETTI Stéphane, Henry, gérant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
 Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923856
 Numéro chrono : 915
 Identification :
 Dénomination sociale : SOCIETE D'IMPORTATION
 MEDICALE
 Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 B 1 185 990 -
 n° de gestion 2013 B 641
 Renseignements relatifs à la personne morale :
 Sigle : SIM
 Forme juridique : société à responsabilité limitée
 Administration :
 Gérant(s) : BROCHU Amelie
 Objet de la formalité :
 Modification relative aux personnes dirigeantes et non
 dirigeantes à compter du 20 novembre 2013 :
 Partant(s) : UTARD Guy, Marie, André, gérant
 Nouveau(x) : BROCHU Amelie, gérant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
 Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923857
 Numéro chrono : 916
 Identification :
 Dénomination sociale : MLC
 Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2010 B 984 872 -
 n° de gestion 2010 B 10
 Renseignements relatifs à la personne morale :
 Forme juridique : société à responsabilité limitée
 Adresse du siège : 428 bis, route de la Nondoué - 98835 Dumbéa
 Administration :
 Liquidateur, associé : CAVALLO Jean-Gabriel, Moana
 Objet de la formalité :
 Dissolution amiable de la société à compter du :
 Liquidateur : CAVALLO Jean-Gabriel, Moana
 Le siège de la liquidation est fixé à : 64 rue Roger Gervolino -
 Magenta - 98800 Nouméa
 Journal d'annonces légales : Tél 7 jours du 2 janvier 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923858
Numéro chrono : 917
Identification :
Dénomination sociale : HOT
Numéro d'identification : NOUMEA 2011 B 1 080 951 - n° de gestion 2011 B 1624
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Administration :
Gérant(s), associé(s) : ROUCHY Hervé
Gérant(s) :
LALANDE Thomas, Albert, Henri
HIRRET Jérôme, Romuald, David
Objet de la formalité :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 12 décembre 2013 :
Nouveau(x) :
LALANDE Thomas, Albert, Henri, gérant
HIRRET Jérôme, Romuald, David, gérant
Modification du nom commercial à compter du 12 décembre 2013 : il piccolo caffè - (ex: l'ardoise)
Modification de l'enseigne : devient : il piccolo caffè - (ex: l'ardoise)
Modification de l'enseigne à compter du 12 décembre 2013 :

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923860
Numéro chrono : 919
Identification :
Dénomination sociale : SCI DOMANIO
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2011 D 1 089 085 - n° de gestion 2011 D 1000
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile
Administration :
Gérant(s) :
JEANDOT Jacques, Michel
BRUEL Jean-Marc
Objet de la formalité :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 3 décembre 2013 :
Nouveau(x) : BRUEL Jean-Marc, gérant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923861
Numéro chrono : 920
Identification :
Dénomination sociale : ABC MINET CALEDONIE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 B 1 100 718 - n° de gestion 2012 B 40

Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Objet de la formalité :
Modification d'activité de l'établissement principal situé 10 rue Gabriel Laroque, Résidence Marine, Bâtiment B, Val Plaisance, BP 9773, 98807 Nouméa CEDEX à compter du 1^{er} décembre 2013 :
Vente en gros et détail de toutes marchandises et matériels divers, location de matériels divers

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923863
Numéro chrono : 922
Identification :
Dénomination sociale : 1-ON
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 B 1 146 174 - n° de gestion 2012 B 770
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Adresse du siège : 3, Bis rue Emile - trianon - 98800 Nouméa
Administration :
Liquidateur : JEULIN Maxime, Marc, Christian
Objet de la formalité :
Dissolution amiable de la société à compter du 15 décembre 2013
Liquidateur : JEULIN Maxime, Marc, Christian
Le siège de la liquidation est fixé à : au siège de la société
Journal d'annonces légales : LNC du 10 janvier 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923864
Numéro chrono : 924
Identification :
Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TEDUU
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2004 D 744 912 - n° de gestion 2004 D 415
Renseignements relatifs à la personne morale :
Sigle : S.C.I. TEDUU
Forme juridique : société civile
Capital : 200 XPF
Adresse du siège : Promenade Roger Laroque - immeuble le Commodore - Anse Vata - Nouméa - BP 833 - 98846 Nouméa CEDEX
Administration :
Gérant(s) : CAOMPAGNIE DES CHARGEURS CALEDONIENS (SARLh)
Objet de la formalité :
Réduction de capital à compter du 26 décembre 2013 :
Ancien : 501 700 000 XPF
Nouveau(x) : 200 FRF
Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du :

Partant(s) : CALEDONIENNE D'INGENIERIE (SARL),
gérant

Nouveau(x) : COMPAGNIE DES CHARGEURS
CALEDONIENS (SARL), gérant

Transfert de l'établissement principal à compter du :

Ancienne adresse : 28 rue Eugène Porcheron - Immeuble
Bérard - Quartier Latin - BP 232 - 98845 Nouméa CEDEX

Nouvelle adresse : Promenade Roger Laroque - Anse Vata -
Nouméa - BP 833 - 98846 Nouméa CEDEX

Transfert du siège social à compter du :

Ancienne adresse : 28 rue Eugène Porcheron - Immeuble
Bérard - Quartier Latin - BP 232 - 98845 Nouméa CEDEX

Nouvelle adresse : Promenade Roger Laroque - immeuble le
Commodore - Anse Vata - Nouméa - BP 833 - 98846 Nouméa
CEDEX

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923865

Numéro chrono : 925

Identification :

Dénomination sociale : SCI BAT 1

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2006 D 793 604 -
n° de gestion 2006 D 26

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société civile immobilière

Capital : 5 200 000 XPF

Objet de la formalité :

Réduction de capital à compter du 27 décembre 2013

Ancien : 417 300 000 XPF

Nouveau(x) : 5 200 000 XPF

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923866

Numéro chrono : 926

Identification :

Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
ANDRELISE

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2003 D 711 234 -
n° de gestion 2003 D 360

Renseignements relatifs à la personne morale :

Sigle : SCI ANDRELISE

Forme juridique : société civile

Capital : 38 000 000 XPF

Objet de la formalité :

Réduction de capital à compter du 27 décembre 2013 :

Ancien : 548 200 000 XPF

Nouveau(x) : 38 000 000 XPF

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923869

Numéro chrono : 929

Identification :

Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
LA FOA VILLAGE

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2003 D 701 680 -
n° de gestion 2003 D 237

Renseignements relatifs à la personne morale :

Sigle : SCI LA FOA VILLAGE

Forme juridique : société civile immobilière

Capital : 185 800 000 XPF

Objet de la formalité :

Réduction de capital à compter du 17 décembre 2013 :

Ancien : 186 000 000 XPF

Nouveau(x) : 185 800 000 XPF

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923870

Numéro chrono : 930

Identification :

Dénomination sociale : K'ON'E'ZEN

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2007 B 835 934 -
n° de gestion 2007 B 43

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Administration :

Gérant(s) : QUEFFELEC Stéphanie né(e) MUTEY

Objet de la formalité :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du 1^{er} janvier 2014 :

Partant(s) : SILBERSTEIN Christelle, Rosanne, gérant

Nouveau(x) : QUEFFELEC Stéphanie, gérant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923871

Numéro chrono : 931

Identification :

Dénomination sociale : SNC MONCALM INVESTISSEMENT

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2003 B 700 757 -
n° de gestion 2003 B 415

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société en nom collectif

Objet de la formalité :

Prorogation de durée de la personne morale à compter du
1^{er} septembre 2013 :

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923872

Numéro chrono : 932

Identification :

Dénomination sociale : SOCIETE DE TELEVISION RADIO

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2011 B 1 088 012 - n° de gestion 2011 B 1702

Renseignements relatifs à la personne morale :

Sigle : S.T.R

Forme juridique : société anonyme d'économie mixte

Administration :

Président du conseil d'administration, administrateur :

DJAIWE Jean-Pierre, Boa

Directeur général : LUPI Martine, Simone, Françoise

Administrateur(s) :

GOA Patricia, Marie-André

HEO Nadia

ONIARY Norbert

MAPOU Louis

PONGA Léontine né(e) WEMA

VAIALIMOA Rose, Nassaie né(e) WACALIE

MANAKOFAIVA Angéla, Françoise

SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION DU NORD REUNI (Sch) représenté par DUVILLIERS Michel, Louis, Robert

Commissaire aux comptes titulaire : OCEA NOUVELLE CALEDONIE (SARLh) représenté par BENEDETTO Serge

Commissaire aux comptes suppléant : SORRENTINO Isabelle, Anne

Objet de la formalité :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 1^{er} août 2013 :

Partant(s) :

FAIVRE Nadège, Gisèle, Marie, administrateur

TUTUGORO Victor, Marie, Jacques, administrateur

Nouveau(x) :

MANAKOFAIVA Angéla, Françoise, administrateur

SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION DU NORD REUNI (SC) représentée par DUVILLIERS Michel, Louis, Robert, administrateur

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS

Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923873

Numéro chrono : 933

Identification :

Dénomination sociale : EXPLOITATION DU GARAGE KATJAWAN

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 91 B 293 548 - n° de gestion 91 B 293548

Renseignements relatifs à la personne morale :

Sigle : S.E.G.K

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Administration :

Gérant(s) :

KATJAWAN Touresno

KATJAWAN Severine

Objet de la formalité :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 1^{er} janvier 2014 :

Nouveau(x) : KATJAWAN Severine, gérant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS

Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923874

Numéro chrono : 934

Identification :

Dénomination sociale : SHN INVEST

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 D 1 183 235 - n° de gestion 2013 D 299

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société civile

Capital : 1 000 000 XPF

Objet de la formalité :

Augmentation de capital à compter du 18 décembre 2013 :

Ancien : 1 000 XPF

Nouveau(x) : 4 000 000 XPF

Changement de dénomination à compter du 2 décembre 2013 :

Ancienne : NC INVEST 2013 VI

Nouvelle : SHN INVEST

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS

Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923875

Numéro chrono : 935

Identification :

Dénomination sociale : S.M.D.P

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 1999 B 542 373 - n° de gestion 1999 B 542373

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Administration :

Gérant(s) :

VAUTHIER Marie-Claude né(e) FAGES

LIGORRED Benoît

Associé, gérant : MOUNIER Yann, Daniel, Fernand

Objet de la formalité :

Modification relative aux associés à compter du 20 décembre 2013 :

Nouveau(x) : MOLINIER Yann, Daniel, Fernand, associé, gérant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS

Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923876

Numéro chrono : 936

Identification :

Dénomination sociale : OBI

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2006 B 797 910 - n° de gestion 2006 B 185

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Objet de la formalité :

Reconstitution des capitaux propres à compter du 1^{er} octobre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923887
Numéro chrono : 947
Identification :
Dénomination sociale : QUIPROCO
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2011 B 1 097 054 -
n° de gestion 2011 B 1833
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société par actions simplifiée
Administration :
Président : CAHARD Christophe, Claude, Frédéric
Directeur général : ROSSILLE Patrice
Commissaire aux comptes titulaire : BENEDETTO Serge
Commissaire aux comptes suppléant : SORRENTINO Isabelle,
Anne
Objet de la formalité :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du 23 décembre 2013 :
Partant(s) : QUILLIOT Xavier, André, René, président
Nouveau(x) : CAHARD Cristophe, Claude, Frédéric, président

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923889
Numéro chrono : 949
Identification :
Dénomination sociale : ENTREPRISE DE
CONSTRUCTIONS TRADITIONNELLES
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 87 B 187 153 - n°
de gestion 87 B 187153
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Administration :
Gérant(s) :
REMOISSONNET Sébastien, Bernard
BRETEGNIER Frédéric, Georges, Christian
NEW() Patrice, Michel, Yves
Commissaire aux comptes titulaire :
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT CALEDONIE
(SELARLh)
Commissaire aux comptes suppléant KLOTZ Anne-Marie
Objet de la formalité :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du 6 novembre 2013 :
Nouveau(x) : HELLIO Patrice, Michel, Yves, gérant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923894
Numéro chrono : 955
Identification :

Dénomination sociale : ALIMENTATION CENTRALE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2010 B 980 730 -
n° de gestion 2010 B 19
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Administration :
Gérant(s), associé(s) :
ZHANG Sophie
JIANG Wenhui
CHEN Jinrui
Objet de la formalité :
Modification de l'enseigne à compter du 1^{er} janvier 2014 :
Ancienne(s) : ALIMENTATION CENTRALE
Nouvelle(s) : SNACK FIN VALAB
Modification d'activité de l'établissement principal situé 5 rue
du Colonel Driant, BP 3603, 98845 Nouméa CEDEX à compter
du 1^{er} janvier 2014
Ancienne : exploitation d'un fonds de commerce
d'alimentation générale et plats à emporter
Nouvelle : restauration rapide sur place et à emporter
Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du 1^{er} janvier 2014 :
Nouveau(x) :
JIANG Wenhui, gérant, associé
CHEN Jinrui, gérant, associé

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923896
Numéro chrono : 957
Identification :
Dénomination sociale : J.L.R. LOCATION
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2011 B 1 079 755 -
n° de gestion 2011 B 1663
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Administration :
Gérant(s) :
SOMPAYRAC Roland, Henri
PRIOU Laurent
PRIOU Valérie, Anne, France
Objet de la formalité :
Prorogation de durée de la personne morale à compter du
1^{er} septembre 2013
Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du 1^{er} septembre 2013
Nouveau(x) : PRIOU Valérie, Anne, France, gérant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923897
Numéro chrono : 958
Identification :
Dénomination sociale : SARL BOULANGERIE PATISSERIE
D'AUTEUIL

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2005 B 774 414 -
n° de gestion 2005 B 419

Renseignements relatifs à la personne morale :

Sigle : SARL B.P.A

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Administration :

Gérant(s), associé(s) :

JUMEL Michel

JUMEL Mickaël

JUMEL Lysiane, Rosette, Ponia né(e) MAHOSSEM

JUMEL Emelyne, Chantale, Michelle

Objet de la formalité :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du 1^{er} février 2014 :

Nouveau(x) : JUMEL Emelyne, Chantale, Michelle, gérant,
associé

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS

Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923898

Numéro chrono : 959

Identification :

Dénomination sociale : AQUICULTURE DE MER ET DE
RIVIERES DU PACIFIQUE

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 84 B 116 335 - n°
de gestion 84 8 116335

Renseignements relatifs à la personne morale :

Sigle : AQUIMER - PACIFIQUE

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 2, impasse Elogette - 98800 Nouméa

Objet de la formalité :

Dissolution de la société par:

Transmission Universelle du Patrimoine à compter du 4 décembre
2013 - au profit de la société ESCANDIHADO

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS

Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923899

Numéro chrono : 960

Identification :

Dénomination sociale : SOCIETE J.L.R. IMPORT

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2005 B 770 628 -
n° de gestion 2005 B 339

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Administration :

Gérant(s) :

PRIOU Laurent

SOMPAYRAC Roland, Henri

Gérant(s) : PRIOU Valérie, Anne, France

Objet de la formalité :

Modification de la date de clôture de l'exercice social à
compter du 15 novembre 2013 :

Ancienne : 31 décembre

Nouvelle : 31 mars

Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du 15 novembre 2013 :

Nouveau(x) : PRIOU Valérie, Anne, France, gérant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS

Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923903

Numéro chrono : 964

Identification :

Dénomination sociale : HD Security

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2011 B 1 095 512 -
n° de gestion 2011 B 1814

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 104, route du port Despointes - appartement
B 01 - résidence Kalua - Faubourg Blanchot - 98800 Nouméa

Administration :

Gérant(s), associé(s) : DELANNOY Jean-Christophe, Pierre

Objet de la formalité :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du 8 janvier 2014 :

Partant(s) :

LEROUX Nicolas, Robert, Louis, gérant, associé

HORNUNG Stéphane, Thomas, gérant, associé

Modifié : DELANNOY Jean-Christophe, Pierre, gérant, associé

Transfert du siège social à compter du 8 janvier 2014 :

Ancienne adresse : 12 rue de la Loire - 4^e kilomètre - 98800
Nouméa

Nouvelle adresse : 104 route du port Despointes - appartement
B 01 - résidence Kalua - Faubourg Blanchot - 98800 Nouméa

Transfert de l'établissement principal à compter du 8 janvier 2014 :

Ancienne adresse : 12 rue de la Loire - 4^e kilomètre - 98800
Nouméa

Nouvelle adresse : 323 rue Armand Ohlen - dock A - Portes de
Fer - 98800 Nouméa

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS

Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923904

Numéro chrono : 965

Identification :

Dénomination sociale : ALEXIANE

Numéro d'identification : NOUMEA 2012 D 1 135 318 - n° de
gestion 2012 D 333

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société civile

Administration :

Gérant(s), associé(s) :

MARIE Olivia, Luce, Andrée

CHAUVIN Hervé, René, François

M. DARMIZIN Grégory

Objet de la formalité :

Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du 4 octobre 2013 :

Nouveau(x) : Mr DARMIZIN Grégory, gérant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923905
Numéro chrono : 966
Identification :
Dénomination sociale : CALEDONIA SPIRIT
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2009 B 933 549 -
n° de gestion 2009 8 77
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Administration :
Gérant(s) : HERVE Eric, Michel
Objet de la formalité :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du :
Partant(s) : CHUNG Christian, gérant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923906
Numéro chrono : 967
Identification :
Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
ET PROFESSIONNELLE MORAULT
Numéro d'identification : NOUMEA 80 D 074 294 - n° de
gestion 80 D 74294
Renseignements relatifs à la personne morale :
Sigle : SCIPM
Forme juridique : société civile
Administration :
Gérant(s), associé(s) : MORAULT Jehan
Associé(s), gérant(s) :
MORAULT Jehan, Ludovic, Marie
MORAULT Yves-Marie,
FROGIER Annick, Marie né(e) MORAULT
Objet de la formalité :
Modification relative aux personnes dirigeantes et non
dirigeantes à compter du 1^{er} janvier 2014 :
Nouveau(x) :
MORAULT Jehan, Ludovic, Marie, associé, gérant
MORAULT Yves-Marie, associé, gérant
FROGIER Annick, Marie, associé, gérant

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 10 janvier 2014

Référence de l'annonce : 988922999
Numéro chrono : 30
Identification :
Dénomination sociale : AVESTA 40
Numéro d'identification : R.C.S. FORT DE FRANCE 856 765
Forme juridique : société en nom collectif
Adresse du siège : C/° ECOFIP - Immeuble Les Amandiers -
ZI La Lezarde - 97232 Le Lamentin

Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 25 juin 2013
Objet de la formalité : cessation d'activité

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 3 février 2014

Référence de l'annonce : 988923622
Numéro chrono : 681
Identification :
Nom, prénom(s) : Mlle TRAN Sylvie, Oanh
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2011 A 1 097 278 -
n° de gestion 2011 A 1362
Adresse : 1, rue du Général Leclerc - Quartier Latin - 98800
Nouméa
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 3 février 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 3 février 2014

Référence de l'annonce : 988923623
Numéro chrono : 682
Identification :
Nom, prénom(s) : Mme KUHN Emmanuelle, Juliette né(e)
BLAISE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 A 1 188 754 -
n° de gestion 2013 A 374
Adresse : 547, rue Gabriel Salmon - BP 318 - 98860 Koné
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 31 décembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 3 février 2014

Référence de l'annonce : 988923624
Numéro chrono : 683
Identification :
Nom, prénom(s) : Mme TECHER Marie-Laure
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 A 1 144 922 -
n° de gestion 2013 A 209
Adresse : 1, rue Neil Armstrong - Magenta - Ouémo - (BP 16567 -
98804 Nouméa CEDEX) - 98800 Nouméa
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 30 décembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 3 février 2014

Référence de l'annonce : 988923625
Numéro chrono : 684
Identification :
Nom, prénom(s) : M. FLOTAT Gilles, Joseph, Léon

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 A 1 117 985 -
n° de gestion 2012 A 218
Adresse : 8 bis, rue du Gouverneur Testard - Vallée des Colons -
98800 Nouméa
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 1^{er} octobre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 3 février 2014

Référence de l'annonce : 988923626
Numéro chrono : 685
Identification :
Nom, prénom(s) : Mlle GACH Malika, Jalita
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 A 1 155 505 -
n° de gestion 2013 A 140
Adresse : 124, rue des Peupliers - 98809 Mont-Dore
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 8 avril 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 3 février 2014

Référence de l'annonce : 988923627
Numéro chrono : 686
Identification :
Nom, prénom(s) : M. DESSEL Daniel, Jean, Henri
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 A 1 191 113 -
n° de gestion 2013 A 400
Adresse : 8, rue P. Bergès - Vallée des Colons - 98800 Nouméa
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 31 décembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 3 février 2014

Référence de l'annonce : 988923628
Numéro chrono : 687
Identification :
Dénomination sociale : TBA CONSTRUCTION SARL
société en liquidation
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 B 1 108 646 -
n° de gestion 2012 B 145
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Adresse du siège : 35 bis, route du Port Despointes - Faubourg
Blanchot - 98800 Nouméa
Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 15 août 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 4 février 2014

Référence de l'annonce : 988923633

Numéro chrono : 693
Identification :
Dénomination sociale : PACIFIC EQUIPMENT SERVICES,
société en liquidation
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2008 B 885 277 -
n° de gestion 2008 B 81
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Adresse du siège : 51, rue du Commandant de Mersuay -
Magenta - 98800 Nouméa
Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 16 décembre 2013
Objet de la formalité : clôture de la liquidation

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 7 février 2014

Référence de l'annonce : 988923667
Numéro chrono : 728
Identification :
Dénomination sociale : R.P.B.
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2007 B 880 252 -
n° de gestion 2007 B 813
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Adresse du siège : 10, rue Vélasquez - Motor Pool - 98800
Nouméa
Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 29 novembre 2013
Objet de la formalité : clôture de la liquidation

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 7 février 2014

Référence de l'annonce : 988923668
Numéro chrono : 729
Identification :
Nom, prénom(s) : Mlle DESIR Wilma
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 A 925 495 -
n° de gestion 2012 A 336
Adresse : 81 A, lotissement Belle-Vue - BP 1061 - 98860 Koné
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 5 novembre 2012

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 10 février 2014

Référence de l'annonce : 988923686
Numéro chrono : 747
Identification :
Nom, prénom(s) : Mlle GUILLON Nathalie
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2010 A 845 529 -
n° de gestion 2010 A 324
Adresse : 11, rue du Révérend Père Lambert - PK 7 - 98800
Nouméa
Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 31 décembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 10 février 2014

Référence de l'annonce : 988923687

Numéro chrono : 748

Identification :

Nom, prénom(s) : Mlle QUEMENER Meghann

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 A 1 161 116 -
n° de gestion 2013 A 108

Adresse : 17, rue Nicolas Poussin - Koutio - 98835 Dumbéa -
BP 6522 - Rivière Salée - 98806 Nouméa CEDEX

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 1^{er} décembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 10 février 2014

Référence de l'annonce : 988923699

Numéro chrono : 761

Identification :

Dénomination sociale : SERVICE TRANSPORT B

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2010 B 999 375 -
n° de gestion 2010 B 268

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : rue Gally Passebosc - 98880 La foa

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 30 décembre 2013

Objet de la formalité : radiation par fusion absorption entre la
société Service Transport B et la société Mayu B à compter du 30
décembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 10 février 2014

Référence de l'annonce : 988923707

Numéro chrono : 770

Identification :

Dénomination sociale : NC NEWS, société en liquidation

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 B 1 146 828 -
n° de gestion 2012 B 787

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 41, rue de la Bayonnaise - Koutio - 98800
Nouméa

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 1^{er} octobre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 10 février 2014

Référence de l'annonce : 988923708

Numéro chrono : 771

Identification :

Nom, prénom(s) : M. GOAOUALLA Théophile, Daoua

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 A 301 648 -
n° de gestion 2012 A 344

Adresse : Tribu d'Ouengo - BP 267 - 98833 Voh

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 1^{er} août 2012

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 10 février 2014

Référence de l'annonce : 988923709

Numéro chrono : 772

Identification :

Dénomination sociale : C.G. DIS

société en liquidation

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 1999 B 564 781 -
n° de gestion 1999 B 185

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 29, rue des Iris - PK 6 - BP 943 - 98830
Dumbéa - 98800 Nouméa

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 24 décembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 10 février 2014

Référence de l'annonce : 988923711

Numéro chrono : 774

Identification :

Nom, prénom(s) : Mme JONE Paulette, Leanga né(e)
WASAUMIE

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2007 A 856 930 -
n° de gestion 2007 A 275

Adresse : Tribu de Luedra - 98820 Lifou

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 15 novembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 10 février 2014

Référence de l'annonce : 988923712

Numéro chrono : 775

Identification :

Nom, prénom(s) : M. ABDILLAHI Farah, Djama

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2011 A 1 044 353 -
n° de gestion 2011 A 754

Adresse : 28 lot, Dordan - La Tamoa - BP 554 - 98840 Païta

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 31 décembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 11 février 2014

Référence de l'annonce : 988922902

Numéro chrono : 6290

Identification :

Nom, prénom(s) : Mme REGNIER Isabelle-Anne né(e) PHAN

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 A 1 156 843 -
n° de gestion 2013 A 63

Adresse : 46, rue de la Victoire - Centre ville - 98800 Nouméa

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 15 septembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS

Publicité éditée le 11 février 2014

Référence de l'annonce : 988923722

Numéro chrono : 786

Identification :

Dénomination sociale : SPEED SERVICES

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 95 B 438 549 - n°
de gestion 95 B 438549

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 9, rue du Capitaine Bois - lotissement 6 -
Nouvelle Plaisance - BP 645 - 98845 Nouméa CEDEX

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation 19 décembre 2013

Objet de la formalité : fusion par absorption

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS

Publicité éditée le 11 février 2014

Référence de l'annonce : 988923724

Numéro chrono : 788

Identification :

Dénomination sociale : ADDICT CONNECTION

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2009 B 969 279 -
n° de gestion 2009 B 699

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège 1, rue Bichat - Quartier Latin - 98800
Nouméa

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 27 décembre 2013

Objet de la formalité : clôture de la liquidation

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS

Publicité éditée le 11 février 2014

Référence de l'annonce : 988923729

Numéro chrono : 793

Identification :

Nom, prénom(s) : M. KOLBACH Pierre, Olivier, Basile

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 A 887 661 -
n° de gestion 2013 A 155

Adresse : 4, rue Edouard Soulard - BP 13941 - 98803 Nouméa
CEDEX

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 31 décembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS

Publicité éditée le 14 février 2014

Référence de l'annonce : 988923760

Numéro chrono : 823

Identification :

Dénomination sociale : SOCIETE JKR MARINE

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 87 B 161 927 - n°
de gestion 87 B 161927

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 112, rue Edouard Unger - Montagne Coupée -
98800 Nouméa

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 28 décembre 2012

Objet de la formalité : fusion par absorption

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS

Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923862

Numéro chrono : 921

Identification :

Dénomination sociale : TERRE OCEANE

société en liquidation

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2000 B 599 860 -
n° de gestion 2000 B 344

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 22 bis, rue des Capucines - PK 6 - (BP 15633 -
98804 Nouméa CEDEX) - 98800 Nouméa

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 16 septembre 2013

Objet de la formalité : clôture des opérations de liquidation à
compter du 16 septembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS

Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923867

Numéro chrono : 927

Identification :

Nom, prénom(s) : M. RODRIGUEZ Alexandre, Constantin, Léon

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 A 1 196 401 -
n° de gestion 2013 A 446

Adresse : 6, rue Berthier - Résidence Les Lauriers Roses -
Anse Vata - 98800 Nouméa

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 5 janvier 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS

Publicité éditée le 27 février 2014

Référence de l'annonce : 988923868

Numéro chrono : 928
Identification :
Nom, prénom(s) : M. TUHOE Milton, Raurine
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 A 1 159 599 -
n° de gestion 2013 A 91
Adresse : Lot. n°3 - 18 rue des Iris - PK 6 - 98800 Nouméa
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 27 février 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923880
Numéro chrono : 940
Identification :
Nom, prénom(s) : M. OUGNOU Joachim
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2006 A 216 481 -
n° de gestion 2006 A 91
Adresse : Baie d' Oro - 98832 Ile des Pins
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 31 janvier 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923881
Numéro chrono : 941
Identification :
Nom, prénom(s) : Mme MANWO Eva né(e) MANUFEKAÏ
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 A 1 194 547 -
n° de gestion 2013 A 437
Adresse : 9, rue des Arts et Métiers - BP 6850 - Rivière-Salée -
98806 Nouméa CEDEX
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 9 janvier 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923882
Numéro chrono : 942
Identification :
Nom, prénom(s) : Mlle DUMON Solange, Aude, Charlotte
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2011 A 1 081 785 -
n° de gestion 2011 A 1202
Adresse : 9 bis, avenue du Lagon - Nakutakoin - 98835 Dumbéa
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 31 décembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923883

Numéro chrono : 943
Identification :
Dénomination sociale : ACADEMIE DE BALLET GLUSHKO
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2010 B 997 668 -
n° de gestion 2010 B 156
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Adresse du siège : 3, rue Félix Franchette - 98800 Nouméa
Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 15 novembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923885
Numéro chrono : 945
Identification :
Dénomination sociale : SCI PLP
société en liquidation
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2010 D 029 230 -
n° de gestion 2010 D 365
Forme juridique : société civile
Adresse du siège : 14, rue Saint Antoine - 98800 Nouméa
Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 13 novembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923886
Numéro chrono : 946
Identification :
Dénomination sociale : WASHBOAT NC
société en liquidation
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2010 B 013 846 -
n° de gestion 2010 B 468
Sigle : WBNC
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Adresse du siège : 29, rue du 18 juin - Magenta - 98800 Nouméa
Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 16 décembre 2013
Objet de la formalité : disparition de fonds

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923888
Numéro chrono : 948
Identification :
Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
MILI, société en liquidation
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2008 D 929 265 -
n° de gestion 2008 D 564
Forme juridique : société civile
Adresse du siège : 28, rue P. Rabu - Tina sur Mer - BP 14234 -
98803 Nouméa CEDEX

Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 30 novembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923900
Numéro chrono : 961
Identification :
Nom, prénom(s) : M. ANSON Briand
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 A 1 158 450 -
n° de gestion 2013 A 84
Adresse : 25, lotissement Julisa - 98890 Païta
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité 31 décembre 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923901
Numéro chrono : 962
Identification :
Nom, prénom(s) : M. HARI Styve
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 A 1 093 681 -
n° de gestion 2012 A 397
Adresse : 89, Allée Jean Creugnet - Robinson - Villa n° 10 -
98809 Mont-Dore
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 1^{er} septembre 2012

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923902
Numéro chrono : 963
Identification :
Nom, prénom(s) : M. MARTINOTTI Adrien, Joseph
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2011 A 1 034 032 -
n° de gestion 2011 A 885
Adresse : 34, rue Félix Trombe - Appt. 021 - Bât. BA - Koutio
Halles - 98835 Dumbéa
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 27 janvier 2014

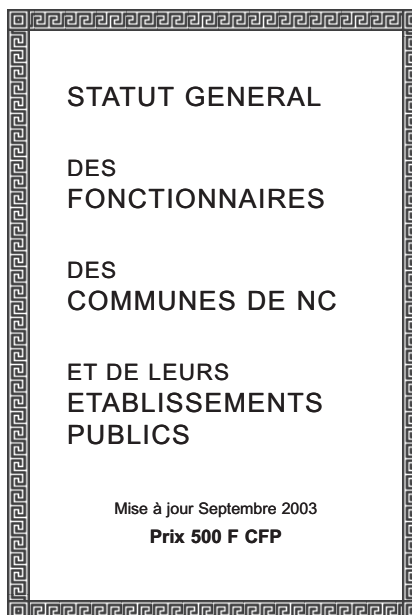
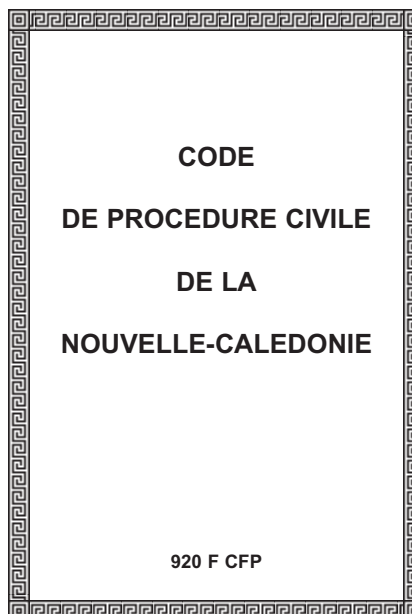
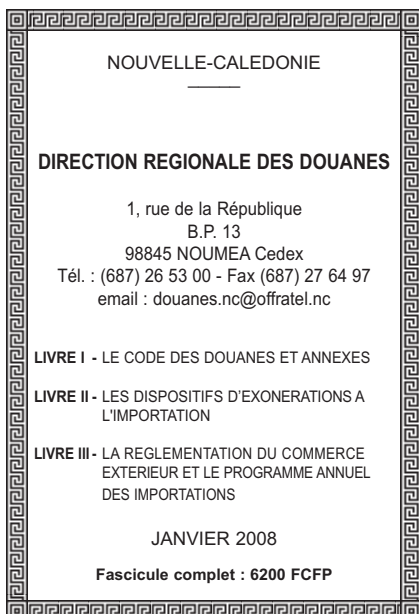
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 28 février 2014

Référence de l'annonce : 988923907
Numéro chrono : 968
Identification :
Dénomination sociale : CHATTAM
société en liquidation
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2009 B 938 878 -
n° de gestion 2009 B 213
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Adresse du siège : 1 bis, rue Austerlitz - résidence "Pacifique
Arcade - BP 1722 - 98874 Mont-Dore
Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 12 novembre 2013

Pour le président du gouvernement
et par délégation
MATCHA IBOUDGHACEM
Chef du service de légistique et de diffusion du droit par intérim

**Ces ouvrages sont disponibles à l'Imprimerie Administrative,
Centre Administratif Jacques Iékawé, 18 avenue Paul Doumer, Nouméa**



TARIF DES ABONNEMENTS

JONC

6 mois	1 an
8.000 F CFP	15.000 F CFP

JONC

“COMPTES RENDUS DES DEBATS DU CONGRES”

6 mois	1 an
1.800 F CFP	3.500 F CFP

INSERTIONS ET PUBLICATIONS

Insertion : 800 francs CFP la ligne jusqu'à 10 lignes,
15.000 francs CFP la demi page au-delà de 10 lignes,
30.000 francs CFP la page au-delà d'une demi page.

Insertion de déclaration d'association : 6.000 francs CFP.

Les abonnements et sommes dues à divers titres sont **payables d'avance** au Régisseur de la Caisse de Recettes de l'Imprimerie Administrative.

Les chèques postaux et bancaires doivent être libellés au nom du :

TRESOR PUBLIC

Compte C.C.P. NOUMEA 201-07N

Téléphone : (687) 25.60.13
Fax : (687) 25.60.21
Adresse Internet : <http://www.juridoc.gouv.nc>
E-mail : jonc.sia@gouv.nc